

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 2 (2007-2008)*

Séance publique de Commission \*

**Commission de l'Aménagement du Territoire,  
des Transports, de l'Energie et du Logement**

Lundi 1 octobre 2007

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	5
<i>Désignation du président, du vice-président et du secrétaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Lebrun .....	5
<i>Organisation des travaux</i> .....	5
<i>Interpellations</i> .....	6
<i>Interpellation de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'état des lieux du secteur du logement deux ans après l'éclatement du scandale de la Carolo»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	6
<i>Interpellation de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la qualité de l'habitat en Région wallonne»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	11
<i>Interpellation de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les suites à donner au dossier du contournement de Couvin»</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Bayenet, Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	16
<i>Questions orales</i> .....	19
<i>Question orale de M. Wacquier à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les transports publics de nuit et les contrôles de vitesse»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wacquier, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	19
<i>Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'implantation d'un «méga-centre» commercial à Farciennes et à Mouscron»</i>	
<i>Question orale de M. Etienne à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'impact du développement du projet de centre commercial à Farciennes»</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Etienne, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	21
<i>Question orale de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le plan de secteur de Mouscron-Comines – Avancée du dossier»</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	25
<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	26

<i>Question orale de M. Bracaval à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la signature de nouveaux baux et l'actualisation des garanties locatives imposées aux locataires de la Société de logement de service public (SLSP) «Les Jardins de Wallonie»»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bracaval, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	26
<i>Question orale de Mme Defalque à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les Communes décentralisées en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Defalque, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	27
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la disponibilité d'informations sur le photovoltaïque»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	29
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les factures erronées d'électricité»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	30
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la Cellule ESPACE»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	32
<i>Question orale de M. Bracaval à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les éoliennes à Ghislenghien»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bracaval, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	33
<i>Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le bilan actuel du financement par le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) de la construction de logements sociaux»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	34
<i>Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le respect de la directive Seveso à Welkenraedt»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial en son nom et au nom de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique .....	36
<i>Question orale de M. Wacquier à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'interdiction de circulation des poids lourds le dimanche»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wacquier, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	38

*Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la décision du Commissaire spécial de la Carolo d'intenter des actions en Justice à l'encontre de ses administrateurs fautifs, de son commissaire du Gouvernement, de la Société wallonne du logement»*

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 40

*Question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les bus locaux»*

Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 43

*Liste des abréviations courantes* ..... 46

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS,  
DE L'ÉNERGIE ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Willy BORSUS, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 23 minutes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

Seront absents à cette Commission: Mme Cornet, pour raisons de santé et M. Senesael, retenu par d'autres devoirs.

**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT,  
DU VICE-PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE**

**M. le Président.** – Nous allons passer au premier point de notre ordre du jour, à savoir la désignation du Bureau de notre Commission.

Y a-t-il, à cet égard, des propositions ou remarques, Monsieur Lebrun ?

**M. Lebrun** (cdH). – Je propose, Monsieur le Président, de reconduire le Bureau, je pense qu'il a fait ses preuves. Je propose à l'Assemblée de vous redésigner Président, ainsi que de garder notre Vice-président et notre Secrétaire.

**M. le Président.** – Tous les Groupes étant représentés, hormis le Groupe Écolo, puis-je vous proposer la reconduction du Bureau dans sa composition, telle qu'elle nous était antérieurement connue? (*Assentiment unanime.*)

Je vous remercie, Monsieur Lebrun, pour la confiance ainsi manifestée.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 14 heures 27 minutes.*

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 17 heures 28 minutes.*

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

**M. le Président.** – Les interpellations de M. Wesphael sur «la mise en place d'un système efficace de sanctions pour les dépassements de normes sonores

aéroportuaires» et de M. Collignon sur «la gratuité du stationnement dans les parkings SNCB» sont reportées.

Les questions orales de M. Dardenne sur «la démolition des maisons construites illégalement», sur «l'exécution d'un permis d'urbanisme» et sur «le marché de l'électricité» sont transformées en questions écrites.

Les questions orales de Mme Cassart-Mailleux sur «le programme d'actions 2007-2008 en matière de logement», de Mme Colicis sur «l'arrêté organisant la location des logements générés par la Société wallonne du logement (SWL) ou par les sociétés de logement de service public (SLSP)», de M. Stoffels sur «les services communaux du logement», de Mme Pary-Mille sur «le refus d'octroi du permis d'urbanisme pour la future crèche de l'Institut Notre-Dame de la Compassion à Jolimont», de M. Stoffels sur «la deuxième sortie autoroutière d'Eupen», de M. Senesael sur «l'accueil aux guichets des TEC», sur «les dessertes TEC sur le territoire de la ville d'Eupen» et sur «la manière d'éviter des projets immobiliers disproportionnés» sont également transformées en questions écrites.

La question orale de M. Grommes sur «le résultat des programmes introduits par les communes dans le cadre de la politique d'ancrage local du logement» est reportée.

La question orale de M. Grommes sur «le redressement fiscal» est transformée en question écrite.

La question orale de M. Yzerbyt sur «la définition du «sans-abrisme» comme condition d'accès au logement social» est retirée.

Nous suspendons nos travaux quelques instants.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 17 heures 30 minutes.*

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 17 heures 35 minutes.*

**M. le Président.** – Nous reprenons nos travaux et je cède la présidence à Mme Bertouille.

*(Mme Bertouille, Commissaire,  
prend place au fauteuil présidentiel.)*

## INTERPELLATIONS

### INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DU LOGEMENT DEUX ANS APRÈS L'ÉCLATEMENT DU SCANDALE DE LA CAROLO»

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «l'état des lieux du secteur du logement deux ans après l'éclatement du scandale de la Carolo».

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Ministre, je souhaitais faire le point concernant le dossier du logement dans sa globalité, puisque nous savons qu'il y a, à peu près, deux ans qu'éclatait le dossier, le scandale et le séisme de la Carolo, dont les répliques continuent, aujourd'hui encore, à se faire sentir.

Puis-je d'abord vous demander, aujourd'hui combien de commissaires spéciaux sont encore en fonction et dans quelles sociétés sont-ils ? Un délai leur est-il encore assigné pour leur mission ?

Par ailleurs, peut-on encore estimer aujourd'hui le coût qu'a représenté, pour la Région, l'ensemble de ces interventions des commissaires spéciaux ?

Le service d'audit a retenu notre attention et nous avons exprimé le souhait de longue date que celui-ci soit indépendant, qu'il soit fort et qu'il soit à gestion séparée. On a dû déplorer des circonstances humaines, telles que l'on peut parfois en rencontrer, l'absence de longue durée du directeur de l'audit. Le 12 juillet à la suite du choix effectué par ce dernier, un coordinateur provisoire avait été retenu et vous annonciez votre intention de recruter prochainement un nouveau directeur de l'audit. Pouvez-vous me préciser où nous en sommes à ce stade ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer la structure actuelle de la direction de l'audit ? Le nombre de personnes assignées à cette fonction vous paraît-il suffisant pour faire face à toutes les charges que celles-ci doivent assumer ?

Y a-t-il encore aujourd'hui des sociétés de logement qui n'auraient pas été auditées de façon complète par le

service interne de la Région wallonne, un service d'audit de la Société wallonne du logement plus exactement ?

D'autre part, un autre volet de votre plan concerne la professionnalisation de la fonction de Commissaire auprès des Sociétés de logement de service public, commissaires dépêchés par la SWL. Ils seraient 15, agents salariés de la Région wallonne et salariés à temps plein pour exercer leur mission.

Le 12 juillet, vous nous indiquiez un délai de trois mois pour procéder au recrutement de ceux-ci. L'automne s'annonçant à grands pas, puis-je vous demander, puisque nous sommes pratiquement à cette échéance, où nous en sommes quant à ces recrutements et quant à l'entrée en fonction effective de ces commissaires «new-look», « nouvelle formule » de la Société wallonne du logement ?

Je ne reviens pas sur une polémique qui nous a divisés durant l'été, concernant la répartition que vous considérez comme juste des commissaires du Gouvernement dans les Sociétés wallonnes du logement. Je la considère moi-même comme issue d'une règle ancestrale de partage – deux tiers, un tiers – entre les familles politiques présentes actuellement dans le Gouvernement wallon.

Par contre, je voudrais faire le point avec vous concernant quelques échéances de réalisation précise que vous avez mentionnées dans votre plan de redéploiement. Je me permets de citer quelques-unes de ces échéances :

- la réforme du calcul des loyers et les efforts pour en améliorer la perception. On sait que le contentieux en matière de loyer est un des éléments importants du secteur. Échéance prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- la mise en œuvre du formulaire unique de candidature, destiné à permettre de rentrer des candidatures simultanément et suivant le même dispositif dans toutes les sociétés de logement, également prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- le bail à durée déterminée, dont nous avons abondamment parlé également, que vous nous annonciez, en tout cas pour les nouveaux baux conclus à partir du moment où ce dispositif serait en œuvre, son entrée en vigueur était annoncée pour le deuxième trimestre 2006 ;
- enfin, toujours dans ce registre d'attribution des logements, la révision du système à point, pour moduler les priorités et éventuellement tenir compte de l'ancienneté d'inscription qui devait entrer en vigueur le deuxième trimestre 2006.

Autre dossier sur lequel je voudrais faire le point avec vous, ce sont les actions pour la meilleure percep-

tion des loyers, qui ont été développées depuis le début de cette année.

Par ailleurs, quid des modifications de règles d'accès au logement social ? Quid des modifications quant à la gestion des loyers ?

En ce qui me concerne, il me semble que la plupart de ces points ne sont pas aujourd'hui en application, raison pour laquelle je souhaiterais vous demander ce qu'il en est.

D'autre part, en lisant le rapport de la Société wallonne du logement, il y aurait 48 demandes d'accession au logement social, qui seraient aujourd'hui en attente. Mais on sait que certaines de ces candidatures sont multiples, étant exprimées dans plusieurs sociétés. Donc, combien y a-t-il de familles différentes à l'obtention d'un logement social en Région wallonne ? Parle-t-on de 20.000 personnes, de 25.000 personnes, de plus ou de moins ?

Par ailleurs, nous avons entendu avec beaucoup d'attention l'exposé de Mme Mathieu qui mentionnait que 45 % du parc locatif social était sous-occupé, à la suite de l'évolution des situations familiales ou personnelles, tandis que 12 % étaient sur-occupés, en raison aussi d'une évolution familiale en sens inverse.

Puis-je, dès lors, vous demander si cette situation a pu évoluer à la faveur des mesures annoncées, de manière à ce que l'on puisse tenter de mieux faire correspondre l'occupation, la capacité d'hébergement du logement social par rapport aux occupants et à la dimension des familles occupantes ?

Puis-je également vous demander quel est le résultat, aujourd'hui, de la politique de revente de logements sociaux ? A-t-on une indication, du nombre de logements sociaux qui auraient pu aujourd'hui être revendus au bénéfice des locataires occupants. Où bien, qui feraient l'objet d'un engagement sous forme de compromis, puisque ce volet est un encouragement à l'accession à la propriété des occupants des logements sociaux, d'une part. D'autre part, la relation à l'habitat est un élément important dans la gestion plus différenciée d'un certain nombre de quartiers et de sites.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous avez souvent indiqué et fixé comme objectif, 2.000 logements supplémentaires créés par année.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est dans le programme triennal. Le précédent, c'est celui du Gouvernement précédent.

**M. Borsus** (MR). – Puis-je vous demander où nous en sommes par rapport à ces 2.000 logements par an ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cette législature marque le plus grand chantier jamais réalisé dans l'histoire du logement public wallon, avec l'adoption de trois décrets, dans lesquels un grand nombre d'entre vous se sont d'ailleurs investis, avec beaucoup d'énergie, de passion et de compétence, le travail étant magnifiquement préparé à l'époque par notre Collègue M. Avril qui le présidait.

Je vous rappelle que nous avons convenu, à cette époque, qu'il y aurait une évaluation, fin 2007, afin de constater l'application de ces trois décrets. On m'y invite un peu plus tôt, mais cela ne me dérange pas, car cela me permet de faire le point sur ces trois décrets votés, mais également sur les très nombreux arrêtés – plus d'une cinquantaine – qu'il a fallu prendre pour donner corps à cette réforme.

C'est donc un travail important dans l'histoire du logement public, sachant que cette réforme s'est vécue sur le terrain en même temps que les audits et les suivis d'audits pour les 78 sociétés qui existaient et d'un PEI d'un milliard d'euros, et là aussi, c'était une première puisque, même si la décision relevait du Gouvernement précédent, je rappelle que la première inscription budgétaire, le premier engagement, n'a pu se faire qu'en 2005. Auparavant, on était dans le domaine de la décision politique, mais elle n'était pas matérialisée sur le plan budgétaire.

Enfin, nous avons augmenté l'offre du logement public. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'objectif était de 1.000 logements. Mais vous verrez, nous n'en sommes qu'aux toutes premières estimations et on fera probablement plus que les 2.000 logements prévus sur l'ensemble de la gamme de logements moyens, sociaux, des partenariats public-privé, de l'équipement des parcelles, des constructions aux ventes. Ce qui représente un résultat significatif.

Je rappelle que 14 Commissaires spéciaux ont été mandatés par le Gouvernement pour 16 sociétés de logement public. À ce jour, 8 Commissaires spéciaux ont terminé leur mission. Deux Commissaires achèvent leur mission au 30 septembre 2007 auprès de trois sociétés. Il restera, dès lors, quatre Commissaires spéciaux en fonction. La fin des missions est, pour l'instant, programmée respectivement pour le 2 janvier 2008, le 8 janvier 2008, et le 16 janvier 2008. Bien évidemment, en fonction de l'état d'avancement de leur mission et sur base de l'avis de la Société wallonne du logement et du Comité d'accompagnement des Commissaires spéciaux, dont je rappelle qu'il est constitué d'un délégué de la Cour des Comptes, d'un délégué de l'Inspection des Finances, d'un délégué de la Cel-

lule d'information financière, de l'Administration et du Cabinet, vous voyez qu'il y a quand même des gens de très grande qualité autour de la table. Ces missions pourraient être prolongées.

Vous m'avez interrogé sur le coût des Commissaires, ils sont identiques à ceux de la législature précédente. Chaque Commissaire spécial bénéficie d'un montant de 149.000 euros. Je me suis donc inscrit dans la prolongation du Gouvernement précédent.

En ce qui concerne les audits. M. Evrard, Directeur de l'audit, est toujours couvert par un certificat médical, qui le considère inapte au travail jusqu'au 30 octobre 2007 inclus et ce, consécutivement à un accident de travail survenu le 3 mai 2007. Comme je vous l'indiquais, la coordination du service est assurée par un auditeur senior. Il va de soi que le remplacement du directeur de l'audit sera abordé dans le respect de la réglementation, c'est-à-dire le code de la fonction publique, quand son emploi sera définitivement à pourvoir. L'effectif actuel de la direction de l'audit est de neuf équivalents temps plein. Jamais, dans l'histoire de la Société wallonne du logement, il n'y a eu autant de personnes mandatées pour contrôler et auditer les différentes sociétés. Cette cellule est composée d'un directeur, d'un coordinateur, de quatre auditeurs de gestion, d'un auditeur pour les marchés publics, d'un juriste et d'un auditeur administratif et, pour le surplus, une secrétaire.

La décision de ramener la direction à dix équivalents temps pleins, telle qu'elle a été prise le 25 septembre 2006 par la Société wallonne du logement, a été revue le 12 février 2007 et on en est bien revenu au chiffre initial de 13. À ce jour, je peux vous dire, Monsieur Borsus, qu'un auditeur junior a été engagé par le CA et devrait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> octobre et que trois autres auditeurs – deux de gestion et un technique – devraient être définitivement engagés le 1<sup>er</sup> novembre 2007, après avoir été auditionnés par un jury de sélection. Nous sommes dans la phase ultime de recrutement. Nous avons 13 personnes pour 72 sociétés, puisque depuis lors certaines ont fusionné, cela nous donne quand même un corps d'audit qui est assez remarquable. Peu de secteurs peuvent se targuer d'une telle capacité de contrôle.

Ce chiffre de 13 agents nous semble dès lors suffisant pour auditer l'ensemble du secteur. Je vous rappelle que nous devons l'auditer d'ici le 31 décembre 2009, mais qu'à ce jour, ils se sont consacrés et terminent le suivi des audits tels qu'ils ont été décidés et pour lequel vous m'avez déjà interrogé. Il fallait terminer cette première opération. En ce qui concerne les audits, aujourd'hui, une vingtaine d'entre elles ont déjà fait l'objet d'un audit interne, il en reste donc à peu près une cinquantaine, ce qui nous amènera à fin 2009.

En ce qui concerne les Commissaires de la Société wallonne du logement. Je rappelle qu'en 2009, le Gouvernement a désigné des mandataires politiques, y compris les Députés fédéraux, qui n'ont jamais siégé dans certaines sociétés, pour contrôler la légalité. Je pense que, malgré tout le respect que je dois à la corporation dont j'appartiens, les Parlementaires n'ont pas toujours la connaissance technique, législative et juridique pointue pour exercer ce type de contrôle. Du reste, un certain nombre de commissaires ne se sont jamais présentés, sans qu'il n'y ait eu la moindre réaction du Gouvernement précédent.

Nous avons décidé de professionnaliser le secteur. La procédure de recrutement est en cours. Elle a été lancée dès le lendemain de la publication au *Moniteur belge*. Nous avons décidé de proroger le délai de recrutement pour que l'on puisse toucher un maximum de candidats. Vous avez dû voir les annonces dans la presse, qui définissaient le profil pointu pour ces personnes. Malgré ce léger retard, dû à la prolongation du délai d'appel aux candidatures, nous allons sélectionner les candidats via une procédure d'*assessment* spécialisé, qui a été confié, par marché public, à une société idoine. Ensuite, il nous faudra former ces commissaires. On estime qu'il y aura alors une durée de formation de trois à six mois, avec de la formation théorique et de la présence sur le terrain. Après quoi, nous aurons à la fois des personnes qui disposent d'un profil initial solide, mais également d'une formation complémentaire, et ils seront soumis à une formation continuée. Ces Commissaires seront affectés aux différentes sociétés. Ils seront présents en permanence, à la fois pour contrôler, mais également pour conseiller.

J'imagine que vous mesurez bien la différence par rapport au passé. Il s'agit, d'une part, des Commissaires permanents auprès des sociétés, auxquels il faut ajouter un contrôle d'audit. Je pense qu'en termes de contrôle et de rigueur, il n'y a pas d'équivalent au niveau de la Région wallonne, ni de la Région bruxelloise, ni même de la Région flamande.

Enfin, en ce qui concerne les Conseils d'administration, c'est la première fois qu'on a du pluralisme puisqu'auparavant, on partageait tout entre deux. Ici, il y a un pluralisme qui existe, d'abord, au niveau communal. Je rappelle que la plupart des administrateurs proviennent des communes. La Région ne désigne qu'un administrateur, ainsi que la Province. Le gros changement, c'est qu'aujourd'hui, dans chacune des sociétés, il y a un pluralisme, qui est le reflet des élections. Il n'y a pas de règle capacitaire qui existe, c'est l'élection démocratique et les parties choisissent les meilleurs d'entre eux, même si, autre changement, dans l'orthodoxie et la rigueur de gestion, ceux-ci vont devoir suivre une formation continuée. Et s'ils devaient faire défaut, nous pourrions leur imposer une

amende administrative. Si l'absence récurrente ou un comportement inadapté devait se vérifier, le Gouvernement pourra révoquer les administrateurs communaux, ce qui n'existait pas non plus. Enfin, ils devront tous s'engager à respecter un code d'éthique qui, là aussi, donnera lieu, en cas d'infraction, à des amendes, voire même la révocation. Une cellule éthique sera créée à la Société wallonne du Logement, c'est d'ailleurs pour cela que nous leur avons transféré des moyens importants, elle sera chargée du respect strict de ce code par l'ensemble des administrateurs concernés.

Enfin, une large dépolitisation aura lieu pour l'attribution, puisque les comités d'attribution ne seront plus aux mains de mandataires politiques, même s'ils sont le reflet du Conseil d'administration, qui est lui-même le reflet des Conseils communaux. Je dirais que c'est le droit au logement qui triomphera et non pas le devoir de reconnaissance à l'égard du mandataire qui aura participé à l'attribution. Les Commissaires, lorsqu'ils arriveront, vérifieront le bon fonctionnement de l'attribution.

En ce qui concerne la désignation des fonctionnaires régionaux, je maintiens que l'accusation de M. Borsus était déplacée et non justifiée. Nous n'avons pas fait autrement que les Députations provinciales. Je peux donner la liste des choix de la Députation provinciale du Brabant wallon à M. Borsus., vous y trouvez des libéraux bien connus sur la place, désignés pour leur appartenance au MR. Il faudrait donc appliquer vous-même, ce que vous revendiquez. En ce qui me concerne, nous avons fait choix d'une personne avant tout disposant d'une grande expertise et assumant de grandes responsabilités.

En ce qui concerne les dernières réformes réglementaires, nous avons tout postposé au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour plusieurs raisons : d'une part, les sociétés ont traversé des moments extrêmement difficiles. Je rappelle que plus d'une vingtaine de sociétés étaient sous Commissaires spéciaux, qu'un certain nombre d'entre elles ont vu leur dossier transmis au Parquet. Il nous semblait que leur imposer, de surcroît, une profonde modification du système locatif en même temps était peut-être un peu déplacé, d'autant qu'il y avait pour eux l'urgence du PEI, qui était aussi à exécuter et que nous devons donner corps à un outil informatique performant pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Mais en échange de quoi, nous avons libéré une somme, dans le budget 2007, de près de 12 millions d'euros, pour venir en aide aux sociétés en couvrant exactement ce qu'aurait dû coûter l'augmentation des loyers. Donc les sociétés n'ont rien perdu par rapport à cela.

Et par rapport à l'intervention de M. Borsus sur le rapport d'Isis Consult, on a vu singulièrement une amélioration de la trésorerie des sociétés par rapport au scénario que Mme Mathieu avait présenté en son temps.

Les sociétés, pour différentes raisons, vont aujourd'hui mieux, même si certaines d'entre elles méritent toute notre attention pour l'avenir. Donc ne confondons pas l'ensemble des sociétés concernées.

En ce qui concerne l'arrêté locatif, dont M. Borsus se plaignait de la non-adoption, aujourd'hui son accusation est dépassée, puisque le Gouvernement a adopté, en dernière lecture, le 6 septembre 2007, l'ensemble de l'arrêté locatif. Cela a pris un certain temps, parce qu'il a été dûment concerté avec la Wal, la Fédération des locataires publics, la Société wallonne du logement et bien évidemment avec les Collègues du Gouvernement.

Il y aura l'instauration du formulaire unique pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, puisque le document est maintenant parti au *Moniteur belge* pour publication. C'est seulement à ce moment-là, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, qu'on pourra identifier le nombre exact de demandeurs de logement public. M. Borsus a eu la correction de reconnaître lui-même que certains d'entre eux étaient candidats dans plusieurs sociétés, que certains d'entre eux laissaient des candidatures alors même qu'ils avaient trouvé ailleurs, mais qu'ils maintenaient une candidature «au cas où», parce qu'il y avait un phénomène lié à l'ancienneté.

Le bail à durée déterminée sera d'application. Attention qu'on ne se trompe pas, j'ai toujours parlé de logement proportionné pour l'avenir. Il ne nous est pas possible, d'aller revoir, rétrospectivement, des contrats signés entre la société et le locataire. Nous ne pourrions le faire que pour les contrats à venir. Sachant qu'en six ans, on a pratiquement modifié 50 % des baux, on se rend bien compte que, très rapidement, nous pourrions corriger le tir du système proportionné. Le système à points est revenu de cet arrêté et il permet un régime locatif supplétif complémentaire, que chacune des sociétés peut prendre, pour accentuer un certain nombre de points, responsabilisant ainsi les gestionnaires des sociétés concernées à la réalité locale qu'ils vivent.

Pour une meilleure perception des loyers, des consignes strictes ont été données à l'ensemble des gestionnaires des sociétés et de Commissaires. Certaines sociétés avaient des retards de perception de loyers de plusieurs années, sans qu'il n'y ait une véritable dynamique de couverture. Bien évidemment, on ne peut pas demander à quelqu'un qui n'a pas de moyens d'y faire face, mais un certain nombre d'entre eux avait des moyens, mais les avait attribués en priorité à d'autres dépenses dans la famille qu'au loyer.

J'estime qu'aujourd'hui, le loyer est la première chose qu'ils doivent acquitter. Sans quoi, on en arrive à des situations telles qu'on a connu, quand je suis arrivé, où il y avait 27 % de loyers impayés, ce qui est évidemment intolérable pour le système de financement de nos sociétés de logement.

C'est aussi la reconnaissance de l'ancienneté, du loyer d'équilibre, tout cela fait partie de cet arrêté extrêmement important. Il a au moins un grand mérite, c'est qu'il reprend tous les dispositifs du système locatif, dans un seul texte, alors qu'auparavant, il y avait plusieurs textes épars. Maintenant, il y aura une matrice unique pour le régime locatif, qui sera donc d'application au 1<sup>er</sup> janvier, puisque cela va conditionner l'avenir.

Des reproches peuvent toujours être faits bien sûr, mais vu l'ampleur de la tâche, il me semble pourtant que nous avons agi relativement vite.

M. Borsus m'interroge sur la vente des logements. Je rappelle quand même le profil de nos locataires: pour 80 % des cas, ce sont des personnes qui sont allocataires sociaux, ne croyez pas qu'ils ont une grande disponibilité financière. Ensuite, nous avons lancé une grande campagne de rachat, j'en veux pour preuve le décret que vous avez voté, qui est aussi une grande première, puisqu'on a supprimé le droit d'enregistrement à charge du locataire qui devenait propriétaire de son bien.

Mieux même, dans la décision du contrat de gestion que nous avons signée avec la Wallonne du crédit social et du Fonds du logement, au mois de juillet, conformément aux engagements pris par le Ministre-Président, nous avons prévu un kit de rachat, celui-ci a fait l'objet d'une approbation formelle par le Gouvernement, ce jeudi dernier. Vous voyez qu'il y a un rythme très soutenu, et qui amènera nos deux sociétés, singulièrement la Wallonne du crédit social, à revoir à la baisse ses taux. Et je peux vous assurer que, lorsque le Gouvernement fixera ces taux, nous aurons probablement les taux les plus attractifs pour les personnes concernées par les logements publics. Ce sera un effort financier et nous concrétiserons dans le cadre du budget 2008. Je ne compte pas laisser sommeiller des sommes au profit des sociétés régionales, mieux vaut les mobiliser au profit des locataires.

Je rappelle que la Wallonne du crédit social qui a été créée en 2002, n'avait jamais fait l'objet de contrat de gestion depuis lors. Maintenant, c'est réglé.

J'ajoute à cela les moyens financiers significatifs que nous avons versés :

- pour la couverture des logements: 12 millions en 2007;
- pour les aides exceptionnelles: 3,7 millions en 2004, 12,146 millions en 2005 et 5,5 millions en 2006.

Je pense dès lors que nous avons fait des efforts budgétaires pour venir en aide aux sociétés, de l'ordre de plus de 22 millions d'euros. Si j'ajoute la couverture des loyers, cela fait 34 millions. Plus d'un milliard de francs belges ont été versés pour soutenir les sociétés.

Il ne suffit pas de réformer la gouvernance, il faut aussi remettre en équilibre ces sociétés, compte tenu du fait qu'il manque pratiquement un loyer par an. Je rappelle que le loyer moyen est de 193 euros et qu'il est de 200 euros supérieurs dans le logement privé. Vous aurez compris la différence.

On a aussi refinancé la Société wallonne du logement, puisque nous lui avons versé, pour la première fois un montant de 3,5 millions en 2005, 3,6 millions en 2006 et 7,570 millions afin de couvrir son fonctionnement, le recrutement des Commissaires, de la cellule éthique et du renforcement de ses cadres, et surtout pour éviter qu'elle ne ponctionne dans ses réserves. La Société wallonne du logement n'a plus les recettes des crédits hypothécaires qu'elle donnait par le passé, puisque la Wallonne du crédit social a été créée.

Enfin, la Société wallonne du Logement s'est vue dotée d'un contrat de gestion, qui a été signé mi-juillet.

De plus, nous avons décidé d'un programme de construction: 2.000 logements pour le programme d'ancrage communal 2007-2008, dans lequel figure le CRAC.

Enfin, compte tenu que le précédent Gouvernement avait dégagé un milliard, mais ne l'avait jamais budgétisé, nous l'avons fait en 2005, et puis nous avons décidé, sur ma proposition, d'augmenter le PEI de 100 millions d'euros, de telle façon que l'on puisse prendre les sociétés qui avaient été oubliées, parfois curieusement, ou des sociétés qui avaient été reprises partiellement dans l'entretien exceptionnel et qui n'avaient pas les budgets pour faire face à l'ensemble des logements concernés.

Ce montant servira aussi au remplacement complet des chauffages électriques, ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques dans les logements publics. Il n'est pas normal qu'ils soient les derniers à pouvoir les utiliser. Il y aura un programme d'équipement et un appel sera lancé aux différentes sociétés.

Enfin, nous avons mobilisé les 25 millions d'euros, qui avaient été réservés dans le budget 2007, pour tout ce qui concerne les abords des logements et la sécurisation de ceux-ci. Au total, cela représente plus de 125 millions d'euros.

Tout cela pour vous dire que dans l'histoire de la Région wallonne, il n'y a jamais eu autant de crédit pour le logement public, largement plus que pour l'accès à la propriété, même si celle-ci fera l'objet, d'ici une quinzaine de jours, de décisions extrêmement importantes, puisque nous allons revoir la pratique des taux.

Je ne souhaite plus avoir un taux uniforme en Région wallonne, cela n'a pas de sens. Et nous allons discriminer les taux en fonction des zones à forte pres-

sion foncière ou, tout autre part, de zones qui n'attirent plus, pour toute une série de raisons, et pour lesquelles l'accès à la propriété coûtera beaucoup moins cher dans ces deux types de zones. C'est d'ailleurs la conséquence de la décision du Gouvernement de jeudi, et nous interviendrons même pour faciliter le remboursement de certains prêts. Ce sera un grand plan d'accès à la propriété, plus ambitieux encore que le prêt-jeunes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Je remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différentes informations. Je ne peux m'empêcher d'avoir en tête l'image de la bouteille à moitié pleine, ou à moitié vide, suivant le regard optimiste, ou plutôt pessimiste que l'on porte sur une même réalité.

Le premier constat, c'est l'ampleur considérable des sommes qui ont été aujourd'hui à nouveau injectées dans le logement. Vous l'avez rappelé, 100 millions d'euros pour rénover les chauffages, complété par les diverses interventions que vous mentionnez et auxquels vous ajoutez les 12 millions d'euros pour compenser la non-adaptation des loyers. On a un flot financier de plus d'un milliard 50 millions du PEI qui continue à être déversé sur le logement social.

À un moment ou l'autre, il faudra que le Gouvernement fasse le point concernant l'impact effectif des sommes investies dans ce secteur.

Nous avons tous compris que les 2.000 nouveaux logements, représentent effectivement 2.000 nouveaux logements, il ne s'agit pas de terrains équipés, ce n'est pas non plus des logements inscrits dans le Programme communal du logement aujourd'hui, dont on sait que la procédure à développer et le permis répondent de la Société wallonne du logement. Ces 2.000 nouveaux logements seront réalisés quand les villes et les communes les auront introduits dans leur Plan communal du logement 2007-2008. Au mieux, les premiers seront réalisés fin 2008, courant 2009. Et il y en aura encore en 2010, vu la lourdeur et la longueur de cette procédure.

Troisième élément de mon propos, c'est effectivement précisément la lourdeur et la longueur des procédures. Pour les utilisateurs, pour les contacts, pour les partenaires que sont les Sociétés de logement de service public, les contacts avec la Société wallonne du Logement restent longs, lourds avant d'obtenir une réponse, une visite, un accord sur un investissement, même urgent, il faut attendre longtemps. Ce n'est pas normal, alors que la dynamique publique est justement de booster, de développer le secteur et d'accroître l'offre de logement. Il y a manifestement un gros effort à faire à ce niveau-là. Il faut que la Société wallonne du Logement applique, en termes de gouvernance, un délai de rigueur pour une demande introduite, un dépas-

sement du délai entraîne un accord. Un certain nombre de dispositifs serait de nature à fluidifier l'approche et à permettre aux communes, aux acteurs locaux et aux Sociétés de logement de service public d'agir de façon plus optimale et surtout plus rapidement.

Un certain nombre de mesures ont été reportées d'un an, un an et demi, ce qui constitue un élément significatif. Cela a des conséquences importantes, l'adaptation des loyers représente une surcharge pour le Trésor public wallon de 12,5 millions d'euros qui ont été versés aux sociétés de logement, pour compenser ce paramètre.

Enfin, nous attendons le bilan complet pour le début de l'année 2008. Vous avez évoqué le nom de votre Chef de Cabinet, mais ni son nom, ni son expertise n'ont été mis en doute. Ce qui a été querellé, c'est la mécanique de désignation et de répartition, suivant les couleurs politiques, avec un certain nombre de désignations qui sont faites à des gens qui ont une expertise particulière, et puis d'autres qui ont seulement la bonne couleur et la bonne casquette. Il me semblait que vous vouliez agir autrement.

À partir du moment, où il a été convenu de désigner, à la proportionnelle dans l'ensemble des provinces wallonnes, un seul mandat, cela devient relativement difficile. Je pense que cette disposition mériterait probablement d'être affinée. On pourrait parler de proportionnelle sur l'ensemble des fonctions à pourvoir ou encore imaginer une mécanique qui soit plus participative de l'ensemble des politiques.

Maintenant, j'attends avec impatience de voir le nombre effectif de familles en attente d'un logement social. Nous ne le savons pas aujourd'hui, ni vous ni moi, mais le formulaire unique permettra enfin de répondre à cette question. Aujourd'hui, le chiffre officiel de la Société wallonne du Logement enregistre 48.000 inscriptions. De même, nous serions également heureux de connaître le nombre de personnes se trouvant en situation d'acquiescer un logement social, malgré les difficultés que vous avez mentionnées, eu égard à la précarité socio-économique d'un certain nombre des occupants.

**INTERPELLATION  
DE M. BORSUS À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET  
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«LA QUALITÉ DE L'HABITAT  
EN RÉGION WALLONNE»**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «la qualité de l'habitat en Région wallonne».

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Ministre, je serai plus bref que sur le dossier précédent. On sait que le parc du logement wallon est relativement ancien, puisque 33 % de celui-ci remonte à 1919, et, par ailleurs, la moitié de nos logements ont été construits avant 1950. En 1995, une enquête sur la qualité de l'habitat révélait que près de la moitié des logements n'étaient pas salubres. M. Daerden avait également fait une enquête, mais aux dimensions plus modestes, puisqu'elle portait sur 2.600 logements, avec aussi un constat général, une détérioration ou un état de salubrité du logement wallon qui laissait fortement à désirer; enquête et constat confirmés par l'enquête INS de 2001.

De plus, la performance et l'efficacité énergétique de nos bâtiments étaient de piètre qualité, puisque nous étions classés bien loin dans le hit-parade des pays européens notamment.

Lors de notre modification du Code du logement, annoncée en juillet 2005, vous aviez annoncé cette enquête sur la qualité de l'habitat, donc, si je ne m'abuse, les résultats sont tombés très récemment. Il semble, suivant les échos que nous avons pu en avoir, que la qualité de l'habitat s'améliore globalement.

On peut y voir le fruit d'un certain nombre d'actions publiques, fédérales, régionales, notamment les dispositions qui ont plongé la réduction de la TVA à 6 %, le soutien de la Région wallonne, la politique des grandes villes, les réductions fiscales pour les travaux économiseurs d'énergie, les taux immobiliers qui sont restés extrêmement bas, à un niveau faible pendant plusieurs années, ainsi que d'autres critères.

Cependant, il reste un sujet de préoccupation, puisque trois arrondissements, – Mons, Liège et le Hainaut – sont dans une situation où l'habitat se dégrade. Si j'additionne Mons, Liège et une partie du Hainaut, j'arrive à près de 40 % du nombre de logements en Région wallonne. C'est d'autant plus étonnant quand on sait qu'un certain nombre d'investissements se concentrent sur ces régions. J'ai notamment vu, avec beaucoup de perplexité, que la Ville de Mons réclamait, à elle seule, près de 25 % des fonds européens, dans la programmation qui est annoncée. Manifestement, on sait que ces régions ont pu bénéficier, et c'est légitime, d'un certain nombre d'aides venant des pouvoirs publics.

Puis-je dès lors vous demander ce qu'il en est de ces sociétés ?

Par ailleurs, qu'en est-il du processus de fusion entre Immocita et le pôle partenarial de la Société wallonne du Logement. Qu'en est-il de sa mise en œuvre en termes d'actions concrètes, d'activation sur le terrain comme bras armé des pouvoirs publics ?

En ce qui concerne le logement, d'autres projets sont-ils aujourd'hui en cours, qui seraient de nature à améliorer la qualité de l'habitat, notamment dans les régions où, semble-t-il, il y a encore pas mal à faire ? Il me semble également, que la qualité du logement social soit épinglée dans cette étude, signalant que cette qualité resterait largement déficiente.

**Mme la Présidente.** – M. Stoffels souhaite se joindre à l'interpellation.

La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** – Lors de la séance du 17 septembre dernier, je vous interpellais déjà sur la question, et à entendre la question de M. Borsus, il y a beaucoup de chiffres, de données et de paramètres qui me reviennent, puisque je les avais déjà évoqués, il y a une quinzaine de jours. Effectivement, presque un tiers des logements de la région ont été construits avant la deuxième guerre mondiale et un peu plus de la moitié est âgée de plus de 20 ans. Nous avons un état global du logement qui est lié en grande partie à l'âge de celui-ci.

Lors de l'enquête statistique et socio-économique de 2001, il est apparu que 16 % des propriétaires et 33 % des locataires disent que leur maison unifamiliale est dans un mauvais état ou très mauvais. Pour les appartements, les chiffres sont respectivement de 12, voire 24 % et parmi les causes, on cite régulièrement la stabilité, l'étanchéité comme étant des critères non respectés.

Il y a 15 jours, M. le Ministre répondait qu'il venait de recevoir les résultats d'une étude sur la qualité de l'habitat du parc immobilier. Au cours de celle-ci, 6.000 logements ont été visités et les résidents ont répondu à quelque 200 questions.

Par ailleurs, M. le Ministre a intégré de nouvelles notions en matière de salubrité, notamment celle du monoxyde de carbone et celle de l'amiante. Ce sont des mesures très positives pour lesquelles je souhaite remercier M. le Ministre ainsi que le Gouvernement.

Selon la presse, la situation du logement s'améliore, et plus particulièrement celle des maisons unifamiliales, 39 % des logements sont de très bonne qualité, tandis que l'indice de salubrité est bon, voire très bon dans 62 % des cas, ce qui représente une amélioration de près de 16 % par rapport à 1994-1995. Il faut aussi lire ces mêmes statistiques sous un autre angle de vue, c'est-à-dire que dans 38 % des cas, l'indice de salubrité n'est ni bon ni très bon, il est moyen voire mauvais.

Dans la même communication, M. le Ministre confirme que des travaux de moyenne importance sont nécessaires dans à peu près 16 % des cas, et des travaux importants dans 5,1 % des cas. Je le remercie pour cette sincérité.

Les problèmes essentiels concerneraient l'humidité, l'installation électrique ou l'isolation acoustique de la maison, cette dernière étant probablement en lien direct avec le bruit environnement, ce qui est de la compétence de votre Collègue en charge de l'environnement.

Face à ces constats, il va falloir préparer le débat politique en mettant le logement au centre non seulement des préoccupations sociales, mais aussi des préoccupations économiques. Cela représente un investissement. C'est un domaine qui peut créer un ensemble d'activités et d'emplois.

Il y a aussi, au centre de nos préoccupations environnementales, un «nouveau programme exceptionnel d'investissement» en faveur du logement privé qui a été réhabilité, il s'agirait de plus ou moins 7.000 logements où les travaux sont d'une certaine importance, donc, l'intervention de la part de la Région s'avère urgente et importante.

Il me semble que le Programme exceptionnel d'investissement doit être mis sur pied à court terme, pour permettre à l'ensemble des opérateurs de remédier à ce type de carence en matière de salubrité du logement. Mais, la Région wallonne ne sera pas le seul acteur dans ce domaine.

M. le Ministre a interrogé l'ensemble des communes pour savoir si elles disposent d'une cellule insalubrité; 209 communes auraient répondu au courrier et, parmi celles-ci, seulement 62 disposent d'une cellule insalubrité de minimum un tiers-temps. Il me semble que cela témoigne du peu d'intérêt porté par certaines communes.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Stoffels fait référence à une question écrite.

**M. Stoffels (PS)**. – C'est exact.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les 62 communes concernées proviennent à peu près toutes des grandes villes. Dans les grandes villes, comme Charleroi, 9 équivalents temps pleins s'en occupent. Aujourd'hui, un grand nombre de communes sont en train de mener les opérations policières pour vider les immeubles, ce qui ne se faisait quasiment jamais auparavant.

Je suis d'accord avec vous, je reconnais que ce n'est jamais qu'un quart des communes, mais en population, cela représente 60 %, sinon deux tiers de notre population.

**Mme la Présidente**. – Monsieur Stoffels, revenez-en à l'objet de l'interpellation sur la qualité de l'habitat.

**M. Stoffels (PS)**. – J'ai simplement voulu intégrer dans mon intervention certaines informations dont je dispose depuis peu.

J'en viens donc à un autre opérateur en la matière, soit l'État fédéral. À mon avis, il y a un lien extrêmement étroit entre la politique à l'égard des logements insalubres et la politique en faveur des grandes villes, qui est d'une compétence fédérale. Si mes informations sont bonnes, certains Ministres du Gouvernement fédéral actuel en affaires courantes, ont souhaité prolonger cette politique en faveur des grandes villes d'une année, par contre d'autres n'ont pas voulu le faire. On se retrouve entre le marteau et l'enclume. Il faut avoir une réponse fiable, correcte pour permettre non seulement de s'attaquer à la problématique de la salubrité du logement, mais aussi à tout ce qui entoure les logements en manque de salubrité.

Par rapport à ces paramètres, je souhaite remercier M. le Ministre pour les précisions statistiques qu'il vient de donner lorsqu'il a publié dans la presse les résultats de son enquête menée auprès de 6.000 logements. Mais vous comprendrez très certainement que je m'intéresse davantage à la réponse opérationnelle que vous allez donner, afin de remédier aux urgences flagrantes.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je voudrais remercier les deux interpellants, même si, dans le cas de M. Borsus, il y a un certain nombre de chiffres qui sont erronés. Il est vrai qu'il n'a pas pu lire toute l'enquête dont je dispose. Dès lors, les conclusions qu'il en tire, lorsqu'il parle de mesurette ne sont absolument pas justifiées, il y a une véritable politique derrière tout cela.

Je voudrais dire d'emblée que je suis un Ministre du logement heureux. Il reste bien évidemment du travail, mais on ne peut pas me demander, en trois ans, de régler le problème du logement privé qui date d'il y a un siècle. Ce serait quand même un peu démagogue, sinon de mauvaise foi. Ce que je demande c'est de regarder, si les mesures que nous avons prises sont bonnes ou pas. Avons-nous amélioré la situation? Et là, les chiffres que j'avance démontrent une image qui s'est largement améliorée.

D'abord, M. Borsus a évoqué une enquête de M. Daerden portant sur 2.700 habitations. Cela n'a rien à voir. M. Daerden n'a jamais commandité une étude sur la qualité de l'habitat. Chaque année, il y a un rapport du service du département du logement en Région wallonne, qui publie un rapport sur l'état de salubrité. Et c'est de là que M. Borsus a tiré référence.

Il n'y a plus eu, dans notre pays, d'étude de cette qualité depuis de très nombreuses années. À l'échelle de la Région wallonne, la dernière a eu lieu en 1995, il y a douze ans.

Ce n'est pas un simple sondage.

N'empêche que vous retrouverez, dans ce sondage, un indice de satisfaction très élevé sur la qualité du logement, sur un échantillon de 1.000 personnes interrogées.

Tout d'abord, il s'agissait d'un contrat de près de 500.000 euros pour réaliser l'étude. Ce sont des techniciens qui ont visité 6.000 logements, ont posé 180 questions à chacune des personnes – propriétaires ou locataires. Lorsqu'ils répondaient, le technicien allait vérifier si la perception du locataire ou du propriétaire était correcte. Ce qui veut dire qu'en termes statistiques, nous avons une marge d'erreur de 1,1 %. Vous ne trouverez aucune enquête d'une telle fiabilité à l'échelle de notre Région, ni en Région Bruxelloise, ni en Flandre. D'ailleurs, cette étude a été financée sur deux exercices, étant donné son importance, et elle a été réalisée sur une période de plus d'un an.

Je tiens à signaler, contrairement à ce qu'a dit M. Borsus, que 25 % des immeubles datent d'avant 1919, et 44 % des immeubles datent avant 1945. La situation est plus contrastée, parce qu'en moyenne, les immeubles flamands sont plus récents que les nôtres. Je n'y peux rien, c'est un «héritage historique» en la matière.

M. Borsus dit que la situation s'est détériorée à Mons, Liège et Charleroi. C'est faux. Au contraire, la situation s'est améliorée ! En outre, il faut rappeler que les personnes interrogées se sont prononcées quant à leur intention de déménager, ce qui ne signifiait nullement qu'elles souhaitaient pour autant changer de province. La moyenne est à cet égard de 10 % tandis qu'elle fut par exemple de 11,8 % à Liège et de 14 % à Mons.

En 1995, 46 % des logements étaient considérés comme salubres, et on avait encore 54 % qui posaient de gros problèmes. Nous avons aujourd'hui une amélioration nette. Et je remercie M. Stoffels de l'avoir mentionné, nos exigences de qualité ont été revues à la hausse. Autrement dit, ce qu'on entendait par salubrité en 1995 ne coïncide plus avec ce que l'on demande aujourd'hui. On est beaucoup plus exigeants, puisqu'on regarde d'autres éléments, comme : l'éclairage naturel, la ventilation, on a même interrogé les gens sur les nuisances extérieures. Avouez que non seulement le résultat est largement supérieur, mais la grille d'analyse est beaucoup plus exigeante qu'elle ne l'était en 1995. Si nous avions repris les mêmes critères, nous aurions probablement encore des résultats nettement plus favorables.

Cinq catégories ont été reprises : très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais. Si je prends les deux dernières catégories – mauvais, très mauvais –, cela représente pour le Hainaut 10,7 %, Liège 9,1 %, Luxembourg 8,4 %, Namur – les premiers de la classe – avec seulement 6,1 % et le Brabant wallon, ce qui peut être étonnant avec la région la plus riche de Wallonie, on a 12,3 % de logements mauvais et très mauvais.

En ce qui concerne la catégorie : bon / très bon, elle représente 62 %. Même si, on est dans l'Opposition, et qu'on a parfois envie d'utiliser de mauvais chiffres, je pense que la correction impose que ceux-ci soient relevés, parce qu'ils montrent qu'il y a une dynamique, j'ai la correction de reconnaître qu'elle regroupe 12 ans et 3 Gouvernements. Chacun doit y prendre sa part, je ne voudrais pas m'attribuer uniquement les mérites, ce serait totalement immodeste et injustifié.

Nous avons aussi constaté une large amélioration dans les logements familiaux.

La problématique de l'humidité demeure un point important. Nous avons deux points noirs un peu plus nouveaux, il s'agit de la validité du circuit électrique ainsi que celle du bruit. Il y a beaucoup de gens qui se plaignent du bruit relatif aux chemins de fer, aux avions. Bon nombre de Wallons se plaignent des avions, toutes régions confondues, pas simplement ceux qui sont près des aéroports.

En ce qui concerne le logement public, il y a eu 223 logements visités. L'auteur de projet reconnaît lui-même qu'il faut pondérer, selon que les logements visités sont repris en PEI, ont fait l'objet de travaux ou sont en cours. Donc, je ne peux pas en tirer des conclusions. En décembre, un grand colloque sera organisé et animé par notre administration dont je salue le travail.

M. Borsus a posé des questions beaucoup plus politiques, sous entendu «mais bon sang que faites-vous ?».

**M. Borsus (MR).** – Non, je n'adresse jamais de question au Fédéral, même si le Ministre concerné s'est investi dans la dernière campagne fédérale au Parlement Wallon. J'essaie toujours de rester dans l'enceinte qui m'honore.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il en va de même pour moi, puisque quand vous changez les lettres du mot «ministre», vous trouvez «intérim», donc je n'ai aucune prétention sur le sujet. Mais je n'accepterais pas non plus qu'on me reproche, en trois ans, de ne pas avoir réglé un siècle de logement. Il faut donc rester modeste.

M. Borsus a posé des questions tout à fait précises, je vais lui répondre. La fusion entre Immocita et la Société

Wallonne du logement, annoncée par M. Kubla, il y a 7 ans. Cette note n'a pas été approuvée au Gouvernement. Par contre, la nôtre l'a été. Puisque nous allons porter sur les fonds baptismaux une nouvelle société qui va permettre, avec l'argent de la SRIW, de mettre en œuvre quelques parcelles, parfois de plusieurs hectares, appartenant à la Société Wallonne du Logement. C'est donc de l'argent public au service du public.

Nous sommes les premiers sur le continent à soutenir les partenariats public-privé. À part en Angleterre, nous sommes les seuls, en Wallonie, à le faire à cette dimension. Vous verrez que cela portera ses fruits dans le programme communal du logement.

Je ne vais pas revenir sur l'arrêté locatif, nous en avons suffisamment parlé.

M. Borsus m'a demandé: «*Pourquoi ne fusionniez-vous pas les AIS et les SLSP*»? Pardonnez-moi, mais c'est un Député libéral du Brabant wallon qui s'y est opposé. En ce qui concerne les AIS, depuis septembre 2004, au premier arrêté, nous les finançons en fonction du nombre de logements qu'elles ont en portefeuille. Plus elles en ont, plus elles sont subventionnées, alors qu'avant c'était un forfait. Je pense qu'il n'y a pas meilleure démonstration dans la réponse.

En ce qui concerne la construction de logements pour la vente, c'était prévu dans le modèle CRAC.

L'arrêté du Gouvernement concernant les critères de salubrité a été adopté le 30 août 2007 en dernière lecture, et puis il ira au *Moniteur belge*.

En ce qui concerne les détecteurs d'incendie, nous avons largement dépassé la présence de plus de 50 % dans les maisons. C'est un beau succès pour la campagne que nous avons menée et, le cas échéant, nous la relancerons. Mais l'enquête nous montre qu'un grand nombre de personnes les ont installés spontanément, puisqu'en fait il n'y a pas de sanction à la règle.

Sur la question des enquêteurs, nous avons ajouté les sanctions pénales, puisque l'arrêté a été pris le 15 février 2007.

Les permis de location ont connu une augmentation très sensible à 1.320 à 1.620 unités. Et je demanderai aux bourgmestres de faire respecter ces permis, notamment pour les petits logements.

Dans l'enquête sur la qualité de l'habitat, on a constaté que les étudiants étaient souvent très mal lotis. Ce sont des petits logements de moins de 28 mètres carré et il faudrait les soumettre à un permis locatif, de manière à éviter de les loger n'importe comment.

J'ai aussi évoqué les 100 millions du programme exceptionnel. Je devrais aussi évoquer l'accompagnement de l'ADEL, qui n'existait pas dans les proportions comme nous le faisons aujourd'hui.

La taxe sur les logements inoccupés a été oubliée. Sous le Gouvernement précédent, c'était «tripette». On l'a transférée aux communes, maintenant cela fonctionne sur le «mètre façade courant», ce qui rend beaucoup plus facile la gestion de cette taxe.

Quant aux avances récupérables pour la remise en ordre de maisons qui appartiennent à des propriétaires privés, cela représente des montants de plus de quatre millions d'euros. Ce n'est quand même pas mal. On a plus de crédits que de demandes.

Je rappelle que pour l'accès à la propriété, on a battu tous les records pour les prêts. 15.000 prêts ont permis à des personnes avec des revenus modestes ou précaires d'accéder à la propriété. Je sais qu'on peut toujours faire mieux, et nous ferons mieux dans les nouveaux taux.

De plus, 10.000 logements sociaux seront vendus, Et le Gouvernement a décidé, jeudi dernier, d'affiner les règles. Je rappelle que le Gouvernement précédent avait refusé la vente. Aujourd'hui, le Gouvernement a décidé que même les logements par PEI pouvaient être vendus. Mais comme c'est de l'argent versé par la Région wallonne, la Société doit rembourser 75 % de l'aide. Vous voyez qu'on a ouvert toutes les capacités de vente, sachant qu'en outre, on a réduit le droit d'enregistrement à zéro.

Concernant les prêts jeunes, ce dispositif est fort apprécié par les candidats; il connaît une évolution croissante et s'élève à 50 euros par mois pendant huit ans.

Quant à l'ancrage communal du logement, l'objectif est bel et bien 2.000 logements. Je retire les parcelles, c'est en plus, je ne vous tromperai pas sur la marchandise, Monsieur Borsus. Le cahier des charges de la Société Wallonne du Logement a été modifié. Du reste, la réduction de la TVA pour les logements publics, qui vient d'intervenir, sera affectée à cela.

Sur les cinq dernières années, nous avons financé, par des primes à la réhabilitation, 100.000 ouvrages en Wallonie. Les personnes intéressées disent que la première raison d'investissement dans la réhabilitation de leur immeuble, c'est la prime. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons prévu une prime photovoltaïque.

Il y a douze ans, on a accordé 12.000 primes; en 2008, on en a accordé 18.632. On n'a jamais donné autant de primes à la réhabilitation! Mieux même, il y aura une restructuration dans l'administration entre le logement, l'aménagement et l'énergie, cette fusion permettra le cumul des primes à l'énergie et à la réhabilitation, ce qui était formellement interdit, puisque l'énergie était une prime destinée à tout le monde, quels que soient les revenus, et la réhabilitation était destinée selon les typologies de revenus. On va augmenter les primes et on va pouvoir les cumuler. Je vous assure qu'avec ce système, on va avoir un incitant

complémentaire dès l'année prochaine, à Batibouw. Pour qu'il en soit ainsi, profitons que les deux secteurs soient dans les mains du même Ministre, pour en faire davantage. Quand je vous parlais de la pauvreté des installations électriques, ce sont celles qui font l'objet de moins de demande de primes.

Pour ce qui est des allocations d'ADEL, sur la même période, il y en avait 1.200, aujourd'hui on en a 2.510. On aide les gens à déménager et à retrouver un autre logement.

Au niveau de l'insonorisation des logements. En juin 2004, 14 maisons témoins avaient été insonorisées. Aujourd'hui, il y en a 2.114: 734 à Charleroi, 1.380 à Liège. Ce qui explique que nous avons revu par deux fois le plan financier de la Sowaer. Je vous rappelle qu'à ces 2.114 s'ajoutent 1.791 logements sociaux qui font l'objet d'un marché groupé entre la Société Wallonne du logement et la Sowaer.

En ce qui concerne les primes à l'énergie. Nous sommes passés de 7.000 à 34.000 primes. 7.200 ménages ont pu bénéficier de telles primes afin d'acquérir des panneaux thermiques. C'est l'équivalent de 15 terrains de football. Nous sommes en Europe, la Région qui est la plus généreuse pour les panneaux photovoltaïques.

Je pense qu'avec tout cela, on ne peut pas dire que la Région wallonne, l'actuel Gouvernement ne s'est pas engagé de manière volontaire et significative, budget à l'appui, pour améliorer l'habitat. Certes, des prédécesseurs nous y ont aidés, mais le coup d'accélérateur, c'était manifestement ces trois dernières années. Et nous ferons encore mieux pour que, dans 10-12 ans, lorsqu'on fera la nouvelle étude, les effets de cette politique-ci se fassent encore sentir pour le successeur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Je voudrais en tout cas remercier le Ministre pour l'ensemble de ses précisions. Je suggère d'ailleurs que l'ensemble de la Commission puisse bénéficier de l'étude, éventuellement des analyses chiffrées complémentaires.

Ne serait-il pas non plus opportun d'introduire un délai de rigueur dans le traitement des dossiers, notamment pour les primes à l'énergie ?

Dernier élément, quand je vois l'amplitude présentée des différentes politiques acquises depuis trois ans, je ne puis que m'interroger quant au regard que vous posez sur les trois années antérieures. Mais c'était pour le clin d'œil de clôture.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** – Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre pour avoir mené une étude au niveau de 6.000 logements et d'avoir pu contribuer, de cette façon, à décrire de façon plus exacte la vérité telle qu'elle se présente, au niveau du logement, de décrire de façon plus objective, la réalité sur laquelle, jusqu'à présent, chacun «spéculait» un peu en fonction de ses expériences personnelles. Tout commence par une mise sur table des paramètres sur lesquels il faut travailler.

Ensuite, je réitère mon plaidoyer de tout à l'heure, qui était en faveur d'une certaine cohérence politique, tous niveaux politiques confondus. On ne peut pas venir revendiquer des moyens au niveau de la Région, si, à d'autres niveaux, on n'est pas prêts à réagir de façon cohérente. Tantôt, j'ai illustré très clairement que la politique du logement, et notamment celle concernant la salubrité du logement, est étroitement liée avec le milieu ambiant, et avec la politique en faveur des grandes villes, qui est bien évidemment une compétence fédérale; et d'autre part, elle est étroitement liée avec une certaine volonté communale.

À juste titre, vous disiez que les 62 communes qui ont répondu disposaient d'un service salubrité au niveau de leur administration, pour à peu près deux tiers de la population, mais qu'en est-il du dernier tiers? On trouve pas mal de personnes qui vivent dans ce qu'on appellerait des taudis, et selon mon expérience, ce sont très souvent des familles monoparentales. Alors, je plaide pour qu'on tienne ce même discours de cohérence, tant au niveau de la commune, de la Région, et du Fédéral. C'est trop facile de se concentrer uniquement sur le volet régional et oublier le reste.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous ferai parvenir le rapport complet. De toute façon, il y aura un colloque qui sera animé par l'administration, auquel je participerai. Cela dit, ce travail d'analyse n'est pas terminé. Vous disposerez de l'étude brute.

**INTERPELLATION  
DE M. BAYENET À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«LES SUITES À DONNER AU DOSSIER  
DU CONTOURNEMENT DE COUVIN»**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «les suites à donner au dossier du contournement de Couvin».

La parole est à M. Bayenet pour développer son interpellation.

**M. Bayenet (PS).** – Le dossier du contournement de Couvin porte mal son nom. En effet, il conviendrait de l'appeler «le dossier du désenclavement de l'Entre Sambre et Meuse». Hélas, il semble que la procédure soit reportée mais pour combien de temps encore ?

En mars dernier, nous étions ensemble à Frasnes-lez-Couvin afin de signer le permis pour le contournement. Et comme nous nous y attendions, deux recours ont été introduits au Conseil d'État.

Le premier recours a été déposé par l'asbl Inter-Environnement Wallonie. Comme ses membres connaissent la réalité du terrain, ils estiment que les milliers de camions qui traversent le centre-ville tous les jours ne sont pas problématiques. Ils estiment que les pollutions engendrées dans le centre-ville n'ont aucune incidence... On est parfois, légitimement, en droit de s'interroger sur certaines prises de position.

Je pense qu'il serait intéressant que les signataires de ce recours viennent louer un appartement à la rue de la Marcelle à Couvin, je suis persuadé que leur avis changerait en une semaine !

Le second recours a été introduit par des grands propriétaires terriens qui estiment que leur propriété – plus de 2,000 ha de bois – ne doit pas être coupée par une autoroute. Je pense que quand une autoroute est indispensable au redéploiement économique d'une région, l'intérêt particulier doit s'effacer devant l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, ces deux recours sont là. Et l'avis de l'auditeur du Conseil d'État les déclare recevables.

Monsieur le Ministre, quelle va être l'attitude du Gouvernement ? Allez-vous, malgré l'avis de l'auditeur, plaider au Conseil d'État ?

La Commune de Couvin a eu la judicieuse initiative de prendre un avocat afin de participer aux débats au Conseil d'État. Or, d'après les informations dont nous disposons, cet avocat estime qu'il est inutile de continuer la procédure et qu'il vaut mieux réintroduire un nouveau permis qui corrige les failles du premier.

Qu'en pensez-vous ?

Le 24 septembre dernier, près de 500 Couvinois se sont réunis afin de porter sur les fonds baptismaux un comité de riverains en faveur du contournement.

Hormis le parti Écolo qui, depuis la délivrance du permis, ne cesse de le contester, il y a une unanimité politique sur ce dossier.

Lors de la réunion du 24 septembre, notre Collègue M. Lebrun a évoqué la possibilité de déposer une proposition de décret visant à imposer la réalisation du contournement de Couvin. Si mes souvenirs sont bons, vous aviez également évoqué cette possibilité lors de la signature du permis.

Monsieur le Ministre, j'entends aussi cet appel, mes questions précédentes et nombreuses le prouvent.

Néanmoins, ce que je veux et oserais-je dire, ce que j'exige, c'est que les Couvinois et l'arrondissement obtiennent ce contournement !

À Couvin, la majorité silencieuse est en marche et j'espère que les actions concrètes qu'ils mèneront sur le terrain porteront leurs fruits.

Nous avons souvent, très souvent, trop souvent, le grand tort de légiférer dans l'émotion. Que se passera-t-il si un camion transportant des produits dangereux a un accident à 16h00 à la sortie des écoles ? Que ferons-nous ?

Nous ferons comme à Martelange ? Nous commémorerons le sinistre trente ans après ? Quelle que soit la voie choisie pour arriver à réaliser ce contournement, il faut que ce soit la voie la plus rapide.

Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos réponses. Mais j'attends surtout que nous travaillions à faire aboutir ce très important dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Madame la Présidente, je m'associe pleinement aux propos de mon Collègue. Avec M. Lebrun, nous avons eu l'occasion, à de très nombreuses reprises d'intervenir et de discuter de ce dossier.

Il s'agit d'un dossier important en termes de sécurité, de qualité de vie, de développement économique et de gestion moderne d'un centre-ville. L'arrondissement de Philippeville rencontre de nombreuses difficultés économiques.

Tous les esprits qui s'intéressent à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme doivent réfléchir pour tenter de franchir l'obstacle. On sait que le Conseil d'État ne suit pas toujours l'avis de son auditeur, mais que, par contre, il le suit très souvent.

Dès lors, les questions qui sont sur la table sont les suivantes. Faudra-t-il recommencer les nouvelles procédures à partir du moment où il y aurait un vice dans celles-ci identifié par l'auditeur ? Y aura-t-il une proposition de décret de M. Lebrun et M. Bayenet ?

Cette approche doit évidemment être exceptionnellement motivée pour avoir la moindre chance d'aboutir. Elle doit, par ailleurs, être tout à fait exceptionnelle et motivée. Y a-t-il encore une autre voie ? Comment essayer de bétonner ce dossier pour qu'il puisse aboutir sous cette législature, ou en tout cas au tout début de la suivante, le cas échéant ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame la Présidente, en matière d'aménagement du territoire, il semble qu'il ne soit plus possible :

- de donner le moindre permis d'antenne GSM ;
- d'accorder le moindre permis pour des box à chevaux ;
- d'accorder le moindre permis pour une porcherie sans qu'elle ne soit constamment critiquée ou contestée ;
- d'avoir des extensions de permis de lotir, même lorsqu'elles sont prévues dans la première phase ;
- de mettre en œuvre des zones d'extension d'habitat où les riverains les plus proches sont les premiers à contester l'ouverture, même s'il s'agit d'une zone qui permet de conforter les noyaux d'habitat en la matière.

Le CWATUP n'est donc plus le chemin du possible, mais il est exploité aujourd'hui pour devenir «le chemin de l'interdit» qui nous pousse à la plus grande prudence dans la délivrance des permis.

J'ajoute que pour le permis de Couvin, je me suis personnellement engagé, en mettant un chauffeur à disposition pour faire la navette entre les différentes administrations provinciales, régionales, communales, pour délivrer au plus vite le permis tout en surveillant son cheminement. Je rappelle que le permis qui est incriminé comporte 72 pages. Je vous invite à le lire. C'est un petit bijou de motivation, mais malgré tout, cela ne suffit pas aux yeux de trois plaignants.

Par contre, il y a longtemps que je ne m'étonne plus de certains recours d'Inter-Environnement Wallonie, qui introduit même des recours contre les zones blanches situées dans les centres urbains ou contre les zones blanches alors que c'était justement pour pouvoir permettre l'accueil de zones d'activités économiques plutôt que de les mettre en zone agricole. À croire que pour Inter-environnement, il vaut mieux couper les domaines agricoles. Il y a parfois une cohérence qui m'échappe chez eux, mais chacun apprécie.

Face à ces trois recours, M. Bayenet a évoqué des réactions fortes. Il ne croyait pas si bien dire, je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qu'il s'est passé ce matin à Couvin où les adeptes du contournement ont décidé de barrer la ville à ceux qui voulaient la traverser. Ils les ont amenés, c'est une excellente initiative, dans les chemins secondaires, y compris dans les chemins forestiers, là où un des plaignants organisait une chasse, pour qu'on puisse visualiser aussi l'embarras d'une circulation. Ce qui est malheureux pour le gibier,

l'est d'autant plus pour les habitants de Couvin depuis des décennies. Je pense que cette pédagogie, par l'action, méritait tout notre intérêt. Et je ne peux que les féliciter, parce qu'il n'y a pas que les riverains «anti» qui peuvent se manifester, il y a aussi les «pro» et ils sont largement plus nombreux. Il n'y a que trois plaignants, une famille et une association qui sont bien loin de la réalité couvinoise et je ne peux que le regretter une fois de plus.

Analysons-le sur le plan juridique.

D'abord, rappelons que le tracé de contournement Est, ainsi que son prolongement par la liaison Couvin-Brûly, correspond au tracé qui a été visé par la révision du plan de secteur de Philippeville-Couvin et qui a été adopté par un prédécesseur illustre, le petit papa du SDER, M. Michel Lebrun, le 29 octobre 1998. Ce tracé vise par ailleurs à élargir la Nationale 5 et à adapter le gabarit de la N920. Cette modification du plan de secteur n'a pas été contestée au Conseil d'État. On peut donc dire qu'il fallait passer par là, premier acquis très important.

Ce que les plaignants soulèvent, c'est l'absence de résumé non technique relatif au complément d'incidences portant sur le tracé du contournement de Couvin.

Nous avons réuni, le jour de la séance publique, les meilleurs spécialistes de l'aménagement du territoire wallon. Et je leur ai demandé, de retrouver l'article ou la partie de l'article du CWATUP qui prévoit cette obligation. Ils n'en ont trouvé aucun. Nous ne trouvons pas, dans notre CWATUP, ce sur quoi l'auditeur se base pour dire qu'il fallait transmettre le résumé non technique en la matière.

Aujourd'hui, nos avocats ne manqueront pas de le dire devant la haute juridiction, qu'il n'y a pas de base légale par rapport à la demande introduite et qui est reconnue par l'auditeur.

Pour rappel, la demande de permis introduite par le MET le 18 juin 1999 avait été soumise à étude d'incidences qui avait débouché sur la nécessité d'imposer au MET de compléter sa demande et de procéder à une étude complémentaire des incidences sur l'environnement. Les plans modifiés ont été réceptionnés le 10 mars 2005 et l'étude complémentaire réceptionnée le 27 avril 2005.

Le projet remanié soumis à complément d'étude confirmait le tracé initial tout en répondant aux remarques essentielles soulevées, à savoir :

- le rehaussement du profil en long de façon à minimiser les déblais : 166,000 m<sup>3</sup> de déblais au lieu de 1.500.000 m<sup>3</sup> ;
- une alternative au passage sous le chemin de fer à Frasnes par le biais d'une tranchée couverte ;

- deux alternatives pour le franchissement de l'Eau Noire et du Ry de Rome: soit par viaduc soit par remblais avec pertuis

Le permis délivré le 16 mars 2007 précisait le choix final:

- profil en long rehaussé: 166,000 m<sup>3</sup> de déblais (au lieu de 1.500.000 m<sup>3</sup>);
- passage sous le chemin de fer à Frasnes via tranchée couverte (gain acoustique important);
- franchissement de l'Eau noire et du Ry de Rome par un remblai avec pertuis (solution préférable sur le plan paysager).

Je tiens également à souligner que le projet est d'une importance capitale pour le centre de Couvin, qu'il convient de désengorger du trafic poids lourds. Ce n'est qu'à cette condition que le centre de Couvin pourra présenter un cadre de vie digne du XXI<sup>e</sup> siècle et voir l'objectif des aménagements d'espaces publics en cours couronné de succès.

Dans l'attente d'une décision du Conseil d'État qui peut infirmer la position de l'auditeur et qui correspondrait à l'avis des spécialistes en la matière, j'étudie toutes les possibilités juridiques permettant la réalisation de ce projet que je soutiens entièrement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bayenet.

**M. Bayenet (PS).** – Je vous souhaite beaucoup de courage dans vos initiatives.

Sur le plan international, nous sommes un peu ridicules: construire une autoroute qui aboutit finalement sur un chemin de campagne. Il faut quand même être réaliste.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai même reçu une lettre de M. Sarkozy, Président de la République française. Le plus haut niveau de l'État français s'y intéresse.

**M. Bayenet (PS).** – Enfin, la sortie Sud de Charleroi est tellement compliquée, il y a treize feux successifs, que les poids lourds les plus encombrants préfèrent reprendre la liaison Philippeville-Dinant-Ciney pour aller chercher la E411 à Achêne plutôt que d'aller sur le ring de Charleroi où ils ont de grands problèmes pour circuler.

Croyez bien que nous sommes solidaires avec M. le Ministre et le Gouvernement wallon.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Je voudrais tout simplement m'associer aux propos de mon Collègue qui, de surcroît, est un enfant du pays, un enfant de la région qui entoure Couvin.

Effectivement, Monsieur le Ministre, il n'y a que deux ou trois issues, soit on triomphe au Conseil d'État, soit on revient avec un nouveau permis à partir du moment où la procédure est considérée comme viciée, ou bien on tente autre chose.

Notre soutien est ferme, résolu, déterminé et entier dans ce dossier. On est vraiment prêt à s'associer à toutes les réflexions.

Par ailleurs, vous l'avez relevé, la dimension de sécurité et la dimension du développement transfrontalier de cette région ne doivent pas être négligées. Je pense que cette région pourrait tirer avantage d'un désenclavement et probablement d'un développement transfrontalier. Je suis à 200 % derrière tout ce qui pourrait être fait en commun pour faire avancer ce dossier.

**Mme la Présidente.** – L'incident est clos.

*(M. Borsus, Président,  
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. WACQUIER À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES TRANSPORTS PUBLICS DE NUIT ET LES CONTRÔLES DE VITESSE»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les transports publics de nuit et les contrôles de vitesse».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

**M. Wacquier (PS).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en avril dernier, vous avez proposé au Gouvernement wallon de reprendre la tutelle sur les règlements complémentaires de circulation routière qui sont adoptés par les communes. Un avant-projet de décret relatif à la tutelle d'approbation de la Région sur les règlements complémentaires aux voies publiques a d'ailleurs été approuvé en deuxième lecture, si je ne m'abuse.

De cette manière, vous accordez ainsi une attention toute particulière à l'amélioration de la sécurité

routière et cela se traduit de plusieurs manières, entre autres par :

- le fameux plan Escargot, qui a été lancé récemment et qui permet aux communes d’obtenir une subvention pour l’aménagement d’infrastructures adaptées et sécurisées ;
- par des crédits intermodaux ;
- par l’organisation du brevet cycliste dans les écoles de Wallonie ;
- et, enfin la mise en place d’un service de transport public de nuit à destination des lieux de sortie des jeunes pendant les week-ends.

Au sujet de ce dernier point, vous annoncez, voici quelques mois, le lancement d’une expérience-pilote. Ce projet a-t-il vu le jour ? Dans l’affirmative, quelles conclusions peut-on déjà en tirer ?

Enfin, vous souhaitez renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoirs en matière de sécurité routière. Pouvez-vous nous dire quelles sont les démarches qui ont été entreprises dans ce sens ?

Pouvez-vous faire le point sur l’ensemble de la problématique, puisque les communes sont les premiers acteurs de sensibilisation à la sécurité, également les premiers concernés au premier chef par ces fameux règlements complémentaires de circulation routière ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous avez raison, Monsieur Wacquier, le thème de la sécurité routière m’intéresse au plus niveau. Mais d’emblée je voudrais vous dire que je n’en suis pas le seul responsable au niveau de la Région wallonne. Mon Collègue, M. Daerden, détient une large part de responsabilité. Et peut-être plus modestement, M. Courard.

Nous avons mis sur pieds le plan Escargot, les anciens crédits d’impulsion que gérait M. Daras. On est passé de 2,5 millions et à l’ajustement budgétaire de tout à l’heure, nous avons encore rajouté 500.000 euros. On est à plus de huit millions d’euros et cela a un succès considérable puisque la commune dépose son dossier, l’année suivante, elle le réalise et elle introduit déjà un nouveau dossier. Comme vous l’avez vous-même mentionné, cela concerne à la fois les aménagements cyclables, piétons, les traversées de voiries, des ronds-points, enfin toute une série d’infrastructures qui sécurisent les usagers faibles qui amènent l’automobiliste à ralentir.

Ce sont aussi les crédits intermodaux. La Ville de Namur est ici dûment représentée par son premier magistrat. J’espère qu’on pourra rapidement lancer les travaux Chaussée de Louvain à Bouge où il y a des tra-

voux très importants que nous allons réaliser au profit de la collectivité namuroise, mais il en va de même dans d’autres localités.

L’un dans l’autre, c’est pratiquement vingt millions d’euros ainsi affectés.

En ce qui concerne le brevet cycliste. Et, vu le succès rencontré par les candidatures de communes qui inscrivent les écoles de cinquième année primaire. Je compte, dès 2008, proposer au Gouvernement d’augmenter de 45 % les crédits pour couvrir toutes les demandes des communes concernées. C’est une très belle opération avec Pro Vélo où on forme les jeunes à la conduite du vélo en mitoyenneté avec d’autres automobilistes.

Nous avons mis en place le service de bus de nuit. Pour cela, nous y avons consacré 250.000 euros, ce qui n’est quand même pas mal pour la fin de cette année.

Lors de la séance du 19 avril 2007, le Gouvernement wallon a estimé qu’il était nécessaire au préalable de tester ce concept. Nous envisageons une expérience-pilote. La première expérience sera lancée par le TEC Hainaut le 6 octobre. L’étude relative à un second service dans la Région namuroise se termine. Le projet devrait être présenté rapidement au Conseil d’administration du TEC Namur-Luxembourg.

Enfin, le 24 septembre, nous avons tenu, à l’initiative de M. Michel Daerden et de moi-même, les premiers États généraux consacrés à la sécurité routière en Wallonie. Je les avais annoncés en mars lors d’une réunion de fédération sur le même sujet. M. Daerden a accepté de l’organiser avec moi. Je crois que c’était un très beau succès pour ceux qui ont participé. Le théâtre était complet, à la fois les pouvoirs locaux, la justice, la police, les nombreuses associations de victimes, mais également des partenaires français et européens, avec lesquels nous avons pu faire le point. Des pistes précises ont été dégagées, puisque M. Daerden, au nom du Gouvernement et avec mon plein soutien, a annoncé la création d’un conseil supérieur wallon de la sécurité routière qui me paraît une excellente initiative. Il a annoncé aussi sa volonté de placer des radars fixes.

En Flandre, il y a un seul radar sur les autoroutes flamandes à l’entrée d’Anvers. Tous les autres radars sont placés en milieu urbain, à proximité des feux rouges, des ronds-points ou dans des accès qui sont particulièrement sensibles. Effectivement, cela a porté ses fruits, l’automobiliste à peur d’être verbalisé, et donc il réduit sa vitesse.

M’inspirant de cette réussite, je vais donc subventionner les radars au profit des communes à 75 %. Elles y verront un intérêt, puisqu’il ne restera plus que 25 % à couvrir, mais je vous rappelle que les amendes collectées qui transitent par le Fonds des amendes fédérales

retombent sur les zones de police et donc, soulagent les communes. Ce sera une forme de recyclage de l'argent régional, au profit des communes.

Ce ne sera plus uniquement des infrastructures physiques, mais dès l'année prochaine, des radars seront financés.

Des gens vont bien sûr se plaindre mais force est de constater que la perception n'est pas la même selon que l'on circule en voiture, à pied ou en vélo ou encore lorsque l'on tient un enfant dans ses bras.

De même, lorsque vous roulez à 120 km / heure sur l'autoroute, tout le monde vous dépasse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Wacquier.

**M. Wacquier (PS).** – Je remercie M. le Ministre pour cette annonce qui fera certainement plaisir aux communes. Il reste encore sur le terrain à assumer la collaboration entre les zones et les communes elles-mêmes pour rendre efficient ce projet.

#### QUESTION ORALE

DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«L'IMPLANTATION  
D'UN «MÉGA-CENTRE» COMMERCIAL  
À FARCIENNES ET À MOUSCRON»

#### QUESTION ORALE

DE M. ÉTIENNE À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET  
DE CENTRE COMMERCIAL À FARCIENNES»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann, sur «l'implantation d'un «méga-centre» commercial à Farciennes et à Mouscron» et la question orale de M. Etienne, sur «l'impact du développement du projet de centre commercial à Farciennes» à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

**Mme Dethier-Neumann (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, récemment, je vous ai interrogé au sujet de la volonté d'implanter un méga-centre commercial à Farciennes, dans la périphérie de Charleroi, et d'un autre projet dans le centre de Verviers.

Avant encore, j'avais interpellé au sujet de la politique globale des implantations commerciales en Wallonie. À chaque fois, vous m'avez tenu des propos rassurants en regard du bon aménagement du territoire, laissant croire que vous avez la situation bien en main et le SDER dans l'autre.

Je voudrais à nouveau aujourd'hui rappeler le principe que pose le SDER en matière de localisation des implantations commerciales, les enjeux liés à la mobilité concernent aussi la gestion des localisations sur l'ensemble du territoire et la localisation peu judicieuse de certaines d'entre elles, compte en effet parmi les causes principales de la croissance des déplacements motorisés.

Il ne faudrait pas en arriver à devoir faire un contournement à cause de la situation commerciale, Monsieur le Ministre, sinon vous risquez encore des recours et c'est moi qui les organiserai. Je recommande d'ailleurs l'implantation des centres commerciaux et des grandes surfaces à l'écart des villes. Ce type de commerce devra, à l'avenir, s'inscrire dans le site tissu habitat, ou pour le moins être aisément accessible à pied et en transport en commun.

Force est de constater que l'octroi du permis unique pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre commercial à Mouscron-Estaimpuis ne correspond pas vraiment à votre positionnement au sein de ce Parlement.

Voilà des années que les riverains ou des associations démontrent les limites d'un tel projet. Les conseils d'avis, tel que le CRAT, abondent dans le même sens. Le SDER ne dit rien d'autre. L'étude commandée par la politique fédérale des grandes villes a renchéri en 2004.

Ainsi les commerces de Tournai et de Courtrai notamment vont pâtir de la création du projet de Mouscron. En outre, la pression des parcs en Picardie voisine est particulièrement forte.

Dès lors, au vu de cette décision contradictoire avec votre position quant aux implantations commerciales, je suis aussi inquiète quant aux progrès du projet d'implantation d'un centre commercial à Farciennes. Ce projet semble se concrétiser. En outre, il n'est pas le seul en cours dans la région. Comme vous le savez, il y a également l'extension de Ville 2, le projet Forum Invest qui ont tous deux obtenu leur permis socio-économique, ainsi qu'un autre projet porté par Bouygues. Au total, ces projets d'investissement comptent doubler l'offre commerciale carolo.

Pourtant, il n'existe pas d'étude socio-économique qui démontre le besoin d'une telle offre commerciale dans une région dont nous connaissons les limites du pouvoir d'achat.

Les études sur les implantations commerciales de 2004 recommandent que les nouveaux centres commerciaux ne soient autorisés que dans les espaces où la population et le pouvoir d'achat se développent, ce qui n'est pas vraiment le cas de Charleroi.

En fermant les yeux sur les développements de l'offre commerciale dans la région, vous flinguez le commerce du centre-ville.

Est-ce vraiment là votre projet pour la Wallonie ?

Actuellement, plusieurs communes situées en périphérie du projet et qui ont investi des moyens financiers importants dans la requalification de leur centre-ville sont légitimement inquiètes du développement de ces projets.

Monsieur le Ministre, quelle est la politique du Gouvernement en la matière ? N'est-il pas temps de descendre du balcon et de faire des propositions sérieuses et détaillées intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales ?

La planification a servi de fil conducteur depuis trente ans pour gérer au mieux le territoire. Le SDER est un outil important. Pourquoi ne pas s'en servir plutôt que de faire le jeu d'intérêts commerciaux de court terme ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Etienne pour poser sa question.

**M. Etienne** (cdH). – Monsieur le Président, je pense que beaucoup de choses viennent déjà d'être dites.

Vous vous rappelez, je vous ai déjà interpellé à ce sujet, il y a quelque temps concernant un autre projet, celui de la commune d'Assesse.

D'une manière générale, on voit fleurir toute une série de projets, Mme Dethier-Neumann a évoqué deux autres projets, de centres commerciaux à proximité des villes. Il est inévitable que ce type de réalisation entraîne des problèmes pour les commerces des centres villes.

À l'époque, dans votre réponse, vous mettiez en avant le gros problème de cohérence, étant entendu que depuis quelque temps, les communes disposent de la compétence pour délivrer le permis socio-économique, ce qui n'est pas sans poser problème. Beaucoup de communes ont tendance à envisager favorablement de tels projets car elles espèrent que de nombreux emplois seront créés.

On a rendu, me semble-t-il, un bien mauvais service à l'ensemble des Communes en pratiquant de cette façon.

Comme Mme Dethier-Neumann l'a dit en ce qui concerne le dossier de Farciennes, non seulement le

Conseil wallon du développement durable mais aussi la Commission régionale d'aménagement du territoire ont rendu des avis défavorables. De plus, je constate que la Commune de Sambreville, qui est directement voisine de celle de Farciennes, a introduit un recours, tout comme l'ont fait également l'Association Namur 80, la Ville de Namur, l'asbl Inter-Environnement Wallonie et enfin, ce qui est intéressant de voir, c'est que le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne a aussi introduit un recours en cette matière, et je pense que c'est tout à fait indicatif. Par ailleurs, indépendamment de tous ces problèmes de fond, on constate que la perspective de créer des emplois est bien souvent plus ambitieuse dans les cartons qu'elle ne l'est dans la réalité, d'autant que, le plus souvent, elle ne tient pas compte de la destruction d'emplois dans le tissu commercial existant.

Ma question est tout simplement M. le Ministre : quel est le sort que vous comptez réserver aux recours qui sont introduits contre ce projet ? Je sais que l'on n'interroge pas un Ministre sur ses intentions, mais en général, vous n'avez pas peur de dire ce que vous pensez et ce que vous allez faire.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – D'emblée, je voudrais rappeler quatre vérités, en remerciant Mme Dethier-Neumann et M. Etienne.

D'abord, premier élément, nous avons un SDER, qui est un document extrêmement intéressant, même s'il n'a pas de valeur réglementaire ni de valeur de contrainte, il a quand même fixé les grandes orientations en termes de fonctionnalité de société dans la Région wallonne. Je pense que c'est un excellent outil. Michel Lebrun l'a imaginé, Michel Foret l'a illustré et il est toujours d'application aujourd'hui.

Deuxième élément, nous avons devant nous – tenez-vous bien – des demandes pour une superficie de 650.000 mètres carrés de centres commerciaux en préparation en Wallonie, ou qui étaient en préparation. Je le sais parce qu'un colloque a été organisé par ING, qui avait mis en présence M. Piquet et moi-même, les deux titulaires de l'Aménagement du territoire, pour rencontrer une partie de ces promoteurs. Bien évidemment, nous savons tous que la population wallonne n'a pas augmenté en conséquence et que même si le sentiment de bien-être est aujourd'hui plus important qu'il ne l'était hier, il ne justifie pas de telles offres commerciales. C'est ce qui du reste m'amènera à Cannes ce mois-ci, ce sera une visite un peu particulière à l'occasion de la grande rencontre entre tous les investisseurs de

centres commerciaux, pour aller leur dire : n'investissez pas en Wallonie en dehors des centres-villes.

Troisièmement, M. Etienne l'a abordé et, sans la moindre caricature ni rejet de balle vers le Fédéral, personne ne peut contester aujourd'hui qu'il n'y a plus de loi socio-économique. Puisqu'en fait, la loi IKEA renvoie simplement aux Communes le soin de dire oui ou non. Vous l'aurez compris, en municipalisant cette compétence fédérale, le Bourgmestre concerné et son Collège disent toujours oui ! Donc nous n'avons plus aujourd'hui, je l'affirme et je le regrette, de législation socio-économique. Voilà pourquoi, nous cdH ne sommes demandeurs de rien, dans l'orange bleue, sauf peut-être d'une seule chose, c'est que l'on régionalise les permis socio-économiques parce qu'il faut retrouver une référence en la matière. Quand je dis «il faut», l'Union des Classes moyennes le dit, et d'autres partenaires du monde des entreprises le réclament, parce que l'on va engager les investisseurs dans des procédures et dans des capitaux qu'ils ne parviendront pas à justifier.

Le quatrième élément, il est clair, et c'est une grande première à l'échelle d'un Gouvernement, c'est notre accord politique, qui dit clairement, dans la DPR de 2004 : priorité aux centres urbains. La priorité aux centres urbains, ce n'est pas simplement dire non, c'est aussi dire oui aux projets de ville. Je vous rappelle que nous avons voté un décret sur le remembrement urbain qui, aujourd'hui, a été voté à l'unanimité – peut-être avec l'abstention des écologistes – mais qui permet de déroger au plan de secteur pour les investissements au cœur des villes. C'est la meilleure réponse qu'on puisse formuler.

Ensuite, nous avons mis en œuvre des zones blanches. Namur a été la première bénéficiaire. Cela permet de couvrir la zone ferroviaire, près de la gare, et cela permettra de couvrir le Boulevard d'Herbatte où, là aussi, on va réduire les voies ferrées et on va retrouver des terrains pour la construction. Tout cela pour dire que ces réformes, les zones blanches, les zones bleues et le décret de remembrement urbain permettent à une ville de pouvoir amener les investisseurs au cœur de villes. Cela, c'est pour la partie positive, je pourrais y ajouter les transports en commun, les bandes de bus, les taxis urbains dont on a parlé dans le décret et que l'on veut faire revenir au cœur de ville, pour éviter le maraudage, car malheureusement, Namur en était souvent victime, comme Charleroi.

Par rapport à toutes ces intentions et ces principes, les gestes sont-ils suivis d'effets ? Il n'y a jamais eu de geste aussi évident. Faites le compte. J'ai d'abord dit non à Padem, ce qui m'a valu les foudres de Charles Michel à l'époque. J'ai dit non à Naucosse, ce qui m'a valu les foudres du Collège communal de l'époque d'Eghezée. J'ai dit non à La Commune de Rhisnes, ce qui m'a valu les foudres de l'Intercommunale qui n'a

pas pu équiper les terrains qu'elle avait demandés pour accueillir des entreprises et, dans la même semaine, la Commune était prête à les vendre pour que l'on y implante des grands magasins alors qu'elle constatait qu'il manquait des terrains pour les entreprises. J'ai dit non, aussi, à Sambreville, à M. Luperto qui avait, à l'époque, un grand projet concurrent. Je cite des noms parce que cela mesure mieux l'importance. J'ai pris position à l'égard d'Assesse où, pourtant, le promoteur du projet était un Échevin cdH que nous connaissons bien et qui, je pense, depuis lors, est un peu à rebrousse poil à notre égard. J'ajouterai enfin, invité par la presse à le faire, que j'ai déconseillé au Bourgmestre d'Arlon, M. Birenne, la zone de Sterpenich, qui est une zone dédiée à l'accueil d'entreprises. Donc, tout cela pour dire qu'il y a quand même eu des réactions fortes, quels que soient les partis politiques visés.

Néanmoins, Mme Dethier-Neumann me dit qu'il y a quand même eu un faux pas à Mouscron. Je regrette de vous dire que Mouscron ne coïncide pas avec la même philosophie. Pourquoi ? D'abord, parce que Mouscron a fait l'objet d'un permis qui a été octroyé par le Gouvernement arc-en-ciel, dont votre parti faisait partie – avec MM. Daras et Detienne –, permis qui a été délivré par M. Foret au nom du Gouvernement arc-en-ciel. D'abord, je rappelle que la contestation pour la s.a. Cora portait sur un rond-point, c'est assez différent, c'était cela qui était visé dans le permis de M. Foret. C'est une contestation sur un rond-point, et pas sur le centre commercial. Je dois quand même tenir compte de ce que mes prédécesseurs ont fait. Ensuite, Cora a fait l'objet d'un avis positif des fonctionnaires techniques et des fonctionnaires délégués. Dans le dossier, un grand nombre de points positifs ont été relevés quant à la retombée, y compris pour le commerce mouscronnois, même si, bien évidemment, ceux qui iront dans le grand centre commercial n'iront pas tous dans le centre-ville de Mouscron, mais des études démontrent néanmoins qu'il y aura des retombées positives. Mais la vérité, c'est aussi que le projet de Mouscron vise également à garder la clientèle de Mouscron et attirer la clientèle de Courtrai, pour qu'elle n'aille plus en France. C'est une logique tout à fait différente. Le concept que porte Cora, c'est de dire «l'achat plaisir», le «tout sous le même toit», de plus, cela génère évidemment des activités et des emplois considérables. On a donc ici un projet extrêmement différent, et dans son histoire, et dans ses avis, et dans ses retombées relatives à Mouscron.

Enfin, je rappelle quand même que le projet de Mouscron est parfaitement compatible avec l'inscription au plan de secteur de 1993. Donc, même sur le plan légal, j'aurais quand même relativement difficile à le refuser. Et enfin, je vous cite les avis des fonctionnaires techniques et délégués : *l'architecture soignée,*

*la teinte des matériaux, la structuration des abords, les nombreuses plantations prévues permettent au bâtiment de s'intégrer convenablement.* Je pense qu'il ne faut donc pas tout confondre.

Reste alors la délicate question du projet de Farciennes au sujet duquel, effectivement, il y a plusieurs plaignants. En effet, plusieurs recours ont été introduits à l'encontre de la décision du 30 août 2007 du Collège Communal de Farciennes et de son Bourgmestre, M. Baillet, octroyant un permis unique pour la construction et l'exploitation, sur une zone d'environ 67 hectares, d'un centre multifonctionnel constitué d'espaces commerciaux, de zones résidentielles et d'infrastructures de loisirs et de sport.

Le rapport de synthèse établi en première instance – c'est en cela que le dossier est très différent de celui de Mouscron – par les Fonctionnaires techniques et délégués était défavorable. Le Fonctionnaire délégué a donc choisi d'introduire un recours contre la décision communale.

Les motivations du recours du fonctionnaire délégué reposent essentiellement sur l'imprécision des conditions émises par le Collège communal dans sa décision. En effet, le Collège communal impose le respect tant du rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) que du permis socio-économique. Pourtant, selon le fonctionnaire-délégué, ces deux éléments ne seraient pas parfaitement compatibles. En effet, le premier document n'admettant que les grandes et moyennes surfaces commerciales à vocation thématique – c'est comme cela que le dossier a été introduit –, tandis que le deuxième document, le fameux permis socio-économique – dont nous savons bien que cela ne valait plus grand-chose –, admet une part non négligeable de petites surfaces à vocation non thématique. Donc les affectations futures des surfaces commerciales ne seraient donc pas fixées de manière claire et précise, laissant le libre choix à l'exploitant. Le risque serait, dès lors, le glissement d'un centre commercial annoncé comme, à l'origine, dédié à la maison, c'était bien cela qui était annoncé, vers un centre commercial classique, composé de petites surfaces commerciales, entrant directement en concurrence avec les villes de Charleroi principalement et de Namur ensuite. Bien sûr, le recours du Fonctionnaire délégué suspend les effets du permis.

Dans le cadre du recours, pour lequel vous m'interrogez, le rapport de synthèse conjoint de la DGRNE et de la DGATLP devra m'être transmis pour le 3 décembre 2007, sauf prorogation éventuelle du délai d'instruction de 30 jours – ce qui est probable vu l'ampleur du dossier. Vous aurez donc compris que ma décision devra intervenir impérativement pour le 2 janvier 2008 au plus tard, vu qu'il s'agit d'un permis unique de classe 1, délai de 100 jours à dater de la réception du dernier recours. Évidemment, j'attendrai le rapport de mon administra-

tion, complet, pour savoir si nous sommes dans le cas d'épure de l'origine de la demande thématique ou si, au contraire, nous sommes dans un centre commercial plus classique. C'est évidemment un élément fondamental dans l'appréciation du dossier. Dès que j'aurai ce document, je ne manquerai pas de vous en entretenir. Je compte prendre ma décision au plus vite, le 2 janvier n'étant pas la meilleure date en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Ministre, je viens d'écouter attentivement vos réponses, et j'ai quelques remarques à faire. J'ai bien entendu que vous maintenez votre philosophie générale, qui dit : pas de grandes surfaces en périphérie, mieux vaut faire vivre le centre-ville. En outre, je n'ai pas entendu quels étaient les types de grandes surfaces que vous acceptiez dans les centres villes, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a d'autres projets, comme celui de Verviers par exemple, qui envisage la réalisation de 32.000 mètres carrés de surface commerciale dans le centre-ville, ce qui n'est pas rien. Ce qui veut dire que la philosophie devra être complétée et précisée, un jour ou l'autre, en fonction du type de centre-ville existant et celui envisagé.

Mais revenons ici sur le projet de Farciennes, au sujet duquel vous dites que le doute subsiste quant au type de la demande introduite. Il n'empêche que ce projet est destiné à la périphérie, et que même s'il s'agit d'un centre commercial classique et qu'il ne s'agit pas d'un méga centre, il pose néanmoins la question de la mobilité et de la problématique de la désertion du centre-ville, ainsi que d'obliger les gens à avoir un second véhicule, ce qui occasionnera davantage de circulation et donc des embouteillages, qui éventuellement devront être résorbés par la création de contournements, etc. On reste donc en contradiction avec la volonté du SDER. Dès lors, j'espère que vous prendrez votre décision en parfaite harmonie par rapport à cela, et pas seulement en fonction d'une de ses facettes.

En ce qui concerne le projet de Mouscron, vous dites que la situation est différente en évoquant son emplacement géographique proche de la frontière, et que vous craignez l'exode des emplois vers la France. Dès lors, si je peux me permettre, quand vous dites que vous voulez régionaliser la loi «IKEA», vous risquez de créer des frontières supplémentaires et donc aussi une concurrence entre la Flandre et la Wallonie, et j'ai donc un souci par rapport à cela, car cela risquerait encore d'ajouter quelques problématiques intercommunales. Je peux me poser la question de savoir si c'est vraiment utile? Par ailleurs, si vous intégrez l'orange-bleue, je vous invite à transcrire ce que vous avez toujours demandé ici, c'est-à-dire de retravailler

cette loi IKEA. On vous soutiendra largement pour qu'elle soit transcrite comme vous l'avez annoncée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Etienne.

**M. Etienne** (cdH). – Je ne vais pas allonger le débat. Je vois que le Ministre, au fil de ses décisions, dégage une jurisprudence, qui est la traduction concrète de la philosophie du Gouvernement wallon. Je comprends l'aspect délicat, parce qu'il y a aussi un aspect juridique qui est en cause ici, purement administratif, et il ne faut pas que des motivations puissent être contestées par un certain nombre d'éléments. Je peux dès lors comprendre la prudence. Mais j'ai cru comprendre que l'esprit était là, et nous attendons que l'esprit se traduise de la meilleure manière possible. Nous attendrons donc avec impatience l'année prochaine.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 20 heures 10 minutes.*

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 20 heures 14 minutes.*

#### QUESTION ORALE

DE Mme BERTOUILLE À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«LE PLAN DE SECTEUR DE MOUSCRON-COMINES –  
AVANCÉE DU DOSSIER»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le plan de secteur de Mouscron-Comines – Avancée du dossier».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

**Mme Bertouille** (MR). – Au mois de mars 2007, je vous avais interrogé, Monsieur le Ministre sur l'état d'avancement de ce dossier, et vous m'aviez répondu que le projet de contenu d'étude d'incidences sur le volet «compensation» allait être soumis à la CRAT, au CWEDD et à la Division Nature et Forêts pour avis. Dès lors, je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, dans un premier temps, si ces trois organismes ont remis leurs avis? Et si tel est le cas, quels sont-ils?

Vous m'informiez également, Monsieur le Ministre, que le délai nécessaire à la réalisation de l'étude d'incidences du volet «compensation» serait mis à profit pour étudier, pour les zones d'activité économique des «Quatre Rois» et de «Bas-Warneton», une nouvelle proposition qui s'appuierait sur les recommandations de l'étude d'incidences, sur les résultats de l'enquête publique et

sur les avis remis par les différentes instances, notamment par le Paco et la Direction des Voies hydrauliques.

Quelle est la nouvelle proposition qui a été faite dans le cadre de la gestion de ce dossier? En effet, un avis défavorable du CWEDD sur l'opportunité d'inscrire une zone d'activité économique mixte aux «Quatre Rois» avait été émis et un avis favorable sur l'opportunité d'inscrire une zone d'activité économique industrielle à «Bas-Warneton» avait été émis. Cependant, l'inscription de cette zone d'activité économique industrielle à «Bas-Warneton» avait été conditionnée à l'installation de quais par le Port autonome du Centre et de l'Ouest (Paco).

Or, après concertation, il était apparu comme inopportun de développer une zone d'activité économique à «Bas-Warneton», zone industrielle utilisant la voie d'eau, étant donné la présence de l'écluse.

Monsieur le Ministre, je n'ai pas refait tout l'historique de ce dossier, parce que c'est un dossier qui date de très longtemps. Pourriez-vous me dire quel est l'état d'avancement actuel de cette modification du plan de secteur à Mouscron-Comines?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Comme je l'annonçais dans ma réponse du 22 mars 2007, les avis de la CRAT, du CWEDD et de la Division de la Nature et des Forêts ont bien été sollicités, le 23 mai 2007, sur le projet de contenu de l'étude d'incidences, tel qu'adopté le 15 mars 2007 par le Gouvernement wallon. Cette étude portera sur la compensation planologique à l'inscription des zones d'activité économique des «Quatre-Rois» et de «Bas-Warneton», consistant en l'inscription d'une zone naturelle et de deux zones agricoles, adoptée provisoirement par le Gouvernement le 22 avril 2004 et ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une enquête publique. L'étude abordera également les besoins d'extension de la briqueterie de Ploegsteert.

Les avis du CWEDD et de la DNF ne comportent pas de remarque particulière sur ce projet de contenu. Dans son avis du 29 juin 2007, la CRAT estime, pour ce qui est du projet de contenu d'étude d'incidences qui lui est soumis, que «l'évaluation des incidences sur la biodiversité de l'inscription en zone naturelle des terrains occupés par les Réserves naturelles et ornithologiques de Ploegsteert peut être succincte, vu que le changement d'affectation va dans le sens d'une meilleure protection des terrains concernés.» Elle estime par ailleurs «opportun que l'étude d'incidences relative aux compensations des zones d'activité économique des «Quatre-Rois» et de «Bas-Warneton» contienne une estimation des compensations nécessaires à l'avenir de l'exploitation des Briqueteries de Ploegsteert.».

Le Gouvernement a considéré qu'il n'était pas pertinent de retenir cette dernière suggestion de la Commission, dans la mesure où la question des compensations nécessaires à l'avenir de l'activité extractive des Briqueteries de Ploegsteert ne pourrait se poser qu'au cas où celles-ci envisageraient soit une extension de la zone d'extraction située au nord de la réserve naturelle et ornithologique de Ploegsteert, soit une relocalisation de cette zone sur des superficies plus vastes que celles qu'elle couvre actuellement; dans les deux hypothèses, la zone d'extraction à laquelle il serait renoncé pourrait servir de compensation planologique totale ou partielle.

Par son arrêté du 6 septembre 2007, le Gouvernement a décidé de faire réaliser une étude d'incidences sur l'avant-projet de révision de plan de secteur adoptée le 15 mars et en a fixé définitivement l'ampleur et le degré de précision. L'Administration a préparé le cahier spécial des charges qui permettra de lancer la procédure de choix de l'auteur de l'étude d'incidences à très bref délai.

Je mettrai à profit les résultats de l'étude d'incidences et les résultats de l'enquête publique pour affiner le zonage des nouvelles zones d'activité économique tant aux Quatre-Rois qu'à Bas-Warneton. Autrement dit, le dossier continue son chemin, étape par étape, puisque le 6 septembre, le Gouvernement a franchi une étape supplémentaire et nouvelle.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille (MR).** – Merci M. le Ministre. Je constate que le dossier poursuit son long et difficile chemin. Je m'inquiète toutefois pour la décision relative à la briqueterie et les compensations liées à son développement.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les compensations ne sont pas nécessaires, puisque dans les deux cas, il y aura l'abandon d'une zone actuelle qui servira de compensation. Donc, la compensation, telle que la Directive Plan-Programme le souhaite, est possible. Ce n'est pas du tout à l'encontre, que du contraire, du développement de la briqueterie.

**Mme Bertouille (MR).** – Vous me rassurez, car l'emploi dans cette région est particulièrement important.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis bien de votre avis.

**Mme Bertouille (MR).** – Je ne vais pas parler de l'emploi, mais c'est aussi important. Merci, Monsieur

le Ministre. Je continuerai à suivre le dossier épisodiquement.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**M. le Président.** – La question orale de Mme Bertouille sur «la fermeture des bureaux de Poste en Hainaut occidental» est transformée en question écrite.

Les questions orales de M. Dardenne sur «la démolition des maisons construites illégalement», sur «l'exécution d'un permis d'urbanisme» et sur «le marché de l'électricité» sont transformées en questions écrites.

### QUESTION ORALE

**DE M. BRACAVAL À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR  
«LA SIGNATURE DE NOUVEAUX BAUX  
ET L'ACTUALISATION  
DES GARANTIES LOCATIVES IMPOSÉES  
AUX LOCATAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT  
DE SERVICE PUBLIC (SLSP)  
«LES JARDINS DE WALLONIE»»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la signature de nouveaux baux et l'actualisation des garanties locatives imposées aux locataires de la Société de logement de service public (SLSP) «Les Jardins de Wallonie»».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

**M. Bracaval (MR).** – D'après mes renseignements, les locataires de la société de logement de service public «Les Jardins de Wallonie» se sont récemment vus adresser un courrier, dans lequel ils sont invités à venir signer un nouveau bail et à honorer le paiement d'un montant non négligeable censé actualiser le montant de la garantie initialement versée.

Un audit réalisé dans la SLSP justifierait ce courrier.

M. le Ministre pourrait-il m'indiquer si cette manière de procéder est bien conforme aux lois, au Code wallon du logement et aux arrêtés pris en exécution de ce dernier?

Les locataires ne seront-ils pas lésés par la signature d'un nouveau bail? Un certain nombre de dispositions favorables de leur ancien bail ne risque-t-il pas de tomber?

Quel sort sera réservé aux ménages qui ne sont plus dans les conditions du logement social? Pourront-ils néanmoins signer un nouveau bail en restant en conformité avec la législation en vigueur? Ces baux seront-ils à durée déterminée comme le prévoit le Code wallon du logement?

Pour ce qui est de la garantie locative, «l'actualisation» consiste en fait à demander le paiement en une fois, en espèces, lors de la signature du nouveau contrat d'un montant bien souvent 3 à 4 fois supérieur au montant de la garantie payée à l'entrée dans les lieux loués. Une telle manière de procéder est-elle conforme à la législation en vigueur?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je voudrais dire à M. Bracaval que son excellent Collègue M. Fontaine m'avait déjà interrogé sur le sujet. D'emblée, je vais vous dire que cette pratique n'est pas admissible. Je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, pour des raisons historiques, tous les locataires de logements sociaux n'ont pas été invités à souscrire au même contrat de bail. En effet, les différentes évolutions des règlements régissant tant les conditions d'accès que le régime locatif social ont été traduites dans les baux signés par les locataires lors de la prise en location.

Depuis plus de 20 ans, les logements sociaux sont cependant loués – ce qui tempère un peu cette appréciation – sur la base de baux types définis par la réglementation de la Société wallonne du logement. Il n'en demeure pas moins que les baux souscrits à l'époque par les locataires subsistent, ce qui induit certaines difficultés de gestion pour les SLSP. Afin d'harmoniser les droits et les devoirs de l'ensemble des locataires et de faciliter leur gestion, certaines sociétés locales proposent à ceux-ci de souscrire un nouveau bail. Ceci faisait d'ailleurs partie des suggestions soumises aux SLSP lors de certains audits. Dans la mesure où le locataire peut se prévaloir d'un bail écrit antérieur, la signature d'un nouveau bail ne peut constituer une obligation – c'est ce que j'avais dit à M. Fontaine.

Dans le cas des baux verbaux qui subsisteraient encore, la loi du 26 avril 2007, parue dans le Moniteur belge du 5 juin 2007, prévoit que, tant le locataire que le propriétaire peuvent mettre en demeure l'autre partie de signer une convention écrite, au besoin par voie procédurale.

Il va de soi que la mise par écrit des conventions orales antérieures ne pourra priver les locataires entrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 de leur droit à un bail à durée déterminée. Dès lors, le fameux arrêté dont M. Borsus me réclamait l'existence, qui prévoit les baux de trois

ans, ne peut pas les concerner puisque ceux-là sont titulaires d'un bail verbal.

Pour le reste, il convient d'insister sur le fait qu'il n'y a guère de risque pour un ancien locataire, d'adhérer aux dispositions du bail social type, lequel associe de manière particulièrement équilibrée les droits et obligations issus du Code civil à ceux nés de la réglementation propre au logement social.

Les garanties locatives en logement social sont régies par des dispositions spécifiques prises par le Gouvernement wallon par dérogation au Code civil. C'est l'arrêté de mon prédécesseur du 25 février 1999, c'est l'arrêté Taminiaux.

La référence au montant du loyer prévue dans la loi sur les baux de résidence principale n'aurait en effet que peu de sens en regard des modalités spécifiques de fixation dudit loyer. C'est pourquoi des montants forfaitaires ont été adoptés: 310 euros pour un studio, 470 euros pour un appartement et 630 euros pour une maison.

Sauf lors du transfert dans un autre logement, une fois la garantie réglementaire constituée, la réglementation ne prévoit aucune obligation de l'accroître, si ce n'est par le biais des intérêts produits par le capital ainsi déposé.

C'est donc – et j'en arrive à ma chute – une interprétation erronée de la réglementation qui a conduit «Les Jardins de Wallonie» à réclamer à ses locataires souhaitant signer un nouveau contrat de bail pour un même bien, un complément de garantie locative.

La Société wallonne du logement a d'ores et déjà obtenu de la société locale concernée qu'elle prévienne les locataires concernés du caractère facultatif de la signature du bail et que les montants éventuellement perçus pour adapter la garantie locative soient restitués, à la demande des locataires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bracaval.

**M. Bracaval (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme DEFALQUE À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LES COMMUNES DÉCENTRALISÉES**  
**EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT**  
**DU TERRITOIRE ET D'URBANISME»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defalque à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement ter-

ritorial, sur «les Communes décentralisées en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme».

La parole est à Mme Defalque pour poser sa question.

**Mme Defalque (MR).** – Les Communes wallonnes ont la possibilité d'obtenir une plus grande autonomie dans la gestion de leur aménagement du territoire en entrant dans le régime communément appelé de la «décentralisation». Il y a quand même quelques Communes qui se sont inscrites dans ce système-là.

Si le CWATUPE est assez clair quant aux prescriptions à remplir pour intégrer un tel régime – on sait qu'il faut un schéma de structure, un règlement d'urbanisme, une CCAT, etc. –, les règles sont par contre moins limpides pour exclure une commune décentralisée hors de ce régime.

M. le Ministre peut-il m'indiquer quelles sont les règles en la matière ? En d'autres mots, quelles sont les prescriptions quant à la déchéance d'une Commune à son régime décentralisé ?

Par ailleurs, M. le Ministre peut-il nous donner des cas où des Communes ont été exclues ainsi que les raisons de leur exclusion ?

Enfin, plus globalement, quel regard portez-vous sur ce régime de la décentralisation ? Des remaniements réglementaires sont-ils opportuns à vos yeux ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Les modalités d'entrée et de sortie du régime de décentralisation sont visées aux articles 259/1 et 259/2 du CWATUP.

Parcourons-les si vous le voulez bien. L'article 259/1 fixe les modalités d'entrée en décentralisation ; il précise que lorsque le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme sont entrés en vigueur, le Gouvernement constate, à la demande du Collège communal, au plus tard dans les 30 jours de la réception de la demande, que les conditions suivantes soient simultanément réunies, à savoir qu'il existe :

- un plan de secteur en vigueur ;
- un règlement communal d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du territoire communal ;
- un schéma de structure adopté ;
- une Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité.

En ce qui concerne l'article 259/2, il fixe les modalités de sortie du régime de décentralisation des Com-

munes ; dès lors qu'une des quatre conditions n'est plus rencontrée ou lorsque l'arrêté instituant une CCATM a été rapporté conformément à l'article 7, § 2 du Code, le Gouvernement constate que la Commune est sortie du régime de décentralisation. Au préalable, le Gouvernement notifie à la CCATM et au Collège communal un avertissement motivé. À défaut de réponse dans un délai de 30 jours, la CCATM et le Collège sont censés ne pas contester les griefs énoncés par le Gouvernement.

J'attire l'attention de Mme la Députée sur le fait que de ne plus disposer d'une CCATM n'a pas pour effet que le règlement communal d'urbanisme ne soit plus d'application. Ainsi, si une demande de permis nécessite une dérogation au RCU, les dispositions permettant de déroger à ce règlement, visées aux articles 113 et 114 du CWATUP, doivent être appliquées, à tout le moins pour ce qui concerne les modalités d'enquête publique et l'accord préalable du Fonctionnaire délégué sur le principe de dérogation.

Par ailleurs, le Code prévoit la possibilité de réviser un règlement communal d'urbanisme, mais pas de l'abroger. À ma connaissance, s'il existe une Commune – Marche pour ne pas la citer – qui a choisi de ne pas entrer en décentralisation alors que les quatre conditions étaient réunies, il n'existe aucun exemple de Commune qui ait choisi de sortir du régime de décentralisation.

Au-delà des aspects de procédure, il faut rappeler que les outils d'aménagement local que sont le schéma de structure communale et le règlement d'urbanisme sont destinés à traduire une vision stratégique du territoire communal à moyen et long termes. Ils permettent d'appréhender une vision globale du territoire communal et sont les garants d'un traitement équitable et transparent des dossiers et donc en faveur de la protection des citoyens. Supprimer ces outils pour de simples questions de procédures serait passer à côté de l'objectif poursuivi par la Commune lorsqu'elle a décidé d'initier cette démarche de planification.

Au-delà de cette réponse formelle, j'ajouterais – c'est à la fois le Ministre et le Bourgmestre qui parle –, bien évidemment, un plan de secteur, c'est fondamental. La CCATM, vous savez combien j'y suis sensible, puisque j'y ai lié la subvention de 24.000 euros pour les Conseillers. Je défends ardemment le schéma de structure, parce que c'est vraiment un document politique. Par contre, je constate que les RCU ne sont pas bien maîtrisés par les membres du collège, et encore moins par les membres du conseil. C'est souvent le travail de techniciens de bureaux extérieurs, et lorsqu'ils sont débattus au Conseil communal, ce RCU n'est pas appréhendé correctement. D'ailleurs, il n'est pas rare, et votre Commune en atteste avec suffisance, qu'un nombre de permis soient délivrés dès le lendemain avec 17, 18 ou 20 dérogations – j'ai quelques dossiers

de cette nature-là. On peut donc s'interroger sur la pertinence qui vient d'être posée. Je pense que, pour l'essentiel, c'est parce que le RCU n'est pas appréhendé par les citoyens ou par les élus.

C'est un outil à manier avec beaucoup de précautions. De plus je trouve que les RCU se justifient pleinement pour des quartiers de Communes, lorsque, par exemple, on veut protéger des villas mosanes à Namur, cela a tout son sens. Du reste, les RGBSR peuvent venir en aide, le cas échéant, pour ne pas faire un RCU directement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Defalque.

**Mme Defalque (MR).** – Je remercie le Ministre pour la précision de sa réponse. Je ne reviendrai pas sur l'exemple précis que vous avez cité, en l'occurrence ma Commune, puisque vous la connaissez bien. Effectivement, il y a un peu moins de dérogations maintenant et on est occupés à réviser le RCU, donc on va dans le bon sens. On vous a bien entendu M. le Ministre.

*(M. Fontaine, Commissaire,  
prend place au fauteuil présidentiel.)*

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LA DISPONIBILITÉ D'INFORMATIONS**  
**SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la disponibilité d'informations sur le photovoltaïque».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Ministre, mon attention a été attirée, tout comme la vôtre certainement, par un article, trempé d'une encre un peu critique d'un journaliste qui avait parcouru les allées du Salon de la construction et de la rénovation organisé à Namur et qui constatait que l'on parlait beaucoup de photovoltaïque, notamment dans la communication de presse du Ministre et que, lorsque le citoyen frappait à la porte du stand d'informations, il n'y avait pas ou peu d'informations disponibles. Dès lors, les citoyens légitimement intéressés par l'effet «prime», que vous évoquiez tout à l'heure, ou par la communication qui en avait été faite, s'en retournaient, quelque peu marris.

Loin de moi l'idée, Monsieur le Ministre, de plaider pour que l'on fasse une publicité structurelle à propos de quelque chose que notre Assemblée parlementaire n'a pas encore acquis définitivement. Car à partir du moment où il y a une médiatisation assez forte d'un dispositif, ne serait-il pas sage d'avoir ne fût-ce qu'une communication partielle à titre conservatoire qui permette aux citoyens de s'y retrouver, tout en précisant que le Parlement doit encore adopter définitivement le texte, et peut-être encore quelques arrêtés. Mais de manière à ce que le citoyen puisse réagir à la communication, à partir du moment où un dispositif est médiatisé.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – D'abord, pour l'information, nous sommes présents, et c'est une première sous ce Gouvernement, à tous les salons de la Construction et de l'Énergie qui ont lieu en Wallonie. Nous y avons systématiquement un stand. Si vous avez été au Salon «Ma maison, ma passion» à Ciney, nous y étions; nous sommes présents à Marche au Wex, à Batirama à Tournai, à Batimoi à Mons, à Liège et nous le sommes bien évidemment à Batibouw, sans oublier les Salons, Bois et Habitat, et Énergie et Habitat. Nous avons systématiquement une présence structurée de nos Administrations: la DGATLP, partie Aménagement du territoire et logement, ainsi que la partie Énergie, sans oublier les deux sociétés de crédit, la Wallonne du crédit social et le Fonds du logement, qui dispensent toute l'information. Bien évidemment, nous ne pouvons pas, à tout moment, maintenir les fonctionnaires de tous ces services dans le stand, même s'il y a un roulement des effectifs qui s'opère. Néanmoins, il y a des hôtes et du personnel préposé, dûment formé à cela. Comme je l'ai déjà dit, cette présence au sein de ces différents Salons ne se faisait pas par le passé, et nous en voyons les conséquences en termes d'augmentation de la demande des primes, consécutive à un salon de cette nature.

Ensuite, j'ai fait vérifier lors du Salon «Batiréno», et l'information qui était donnée, aux citoyens qui s'y intéressaient, était que le nouveau dispositif serait d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Donc il n'était pas nécessaire, pour la raison que vous évoquez, alors que le décret sera voté ce mercredi, d'avoir déjà des dépliants.

Ceci dit – et j'en viens à la seconde partie de ma réponse – les marchés publics sont lancés, d'ores et déjà, pour réaliser une grande campagne qui sera, pour vous situer, puisque vous l'avez suivi de très près, de la même importance sur le plan budgétaire que la campagne «libéralisation de l'électricité», qui avait été une campagne extrêmement importante à travers toute la

Wallonie : presse écrite, presse gratuite, les télévisions, les radios, de l'affichage, des dépliants, sans oublier que nous organiserons même des opérations pilotes, sur les marchés, de manière à vraiment couvrir l'ensemble de la population, parce que nous voulons réussir le photovoltaïque, pour une raison très simple, c'est qu'aucune région d'Europe ne donnera autant que nous pour le photovoltaïque.

Quatrième élément. Les 12 guichets de l'énergie sont toujours là. Ils ont déjà reçu, notamment en avril dernier, une formation spécifique sur le photovoltaïque, sans attendre le vote relatif au décret. Donc, même si quelqu'un n'a pas reçu toute l'information technique lors du Salon «Batiréno», pour le moins, on peut lui conseiller de se rendre dans un des 12 Guichets de l'énergie ou là, l'information technique lui sera entièrement apportée. De plus, elle sera de même confortée par cette grande campagne d'information.

Enfin, trois facilitateurs seront sollicités. L'un l'est déjà, c'est EF4 pour les Communes, le deuxième, c'est les Compagnons d'Éole destiné aux particuliers et pour les zonings, nous n'avons pas encore fait le choix du troisième facilitateur. Donc c'est dire que nous allons tout mettre en œuvre pour réussir le programme photovoltaïque.

Mais je reconnais avec vous – et ça, c'est un élément extrêmement positif – que la simple annonce, par un communiqué de presse ou une conférence de presse, fait que depuis lors, les sociétés qui commercialisent le photovoltaïque sont assaillies de coups de téléphone et de demandes de gens qui veulent acquérir le photovoltaïque. Évidemment, avec sept ans d'années de retour, et entre la huitième et la quinzième, vous y gagnez. Vous pensez bien que la plupart de nos concitoyens sont extrêmement intéressés.

J'ajoute que l'on attend, parce que le Gouvernement doit encore trancher dans 15 jours, les prêts sociaux énergétiques. Et en ce qui concerne le seul arrêté – parce qu'il n'en faut qu'un –, il a déjà été approuvé par le Gouvernement en première lecture. Donc là, je pense qu'on ne peut pas me reprocher le moindre retard. Il va partir pour consultation, auprès de la CWaPE, etc., qui a déjà été consultée, donc cela devrait aller assez vite.

L'objectif c'est : 1<sup>er</sup> janvier 2008. Toute la campagne est conçue autour du salon Batibouw, puisque c'est évidemment le grand rendez-vous des spécialistes. On s'attend d'ailleurs à une explosion du photovoltaïque. Je vous informe d'ailleurs aussi, que certains entrepreneurs imaginent offrir l'un ou l'autre panneau photovoltaïque comme promotion lors du Salon Batibouw. Quand j'ai construit, nous recevions sous forme promotionnelle une cuisine équipée, maintenant ce sera le panneau photovoltaïque ! Donc je pense que l'on risque de se retrouver avec une rupture de stock de ces

panneaux, parce qu'il y aura tellement de demandes que l'on ne pourra pas, aussi vite, fournir toutes les personnes intéressées.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse dont je prends bonne note, ainsi que pour les différents éléments du descriptif des actions envisagées.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LES FACTURES ERRONÉES D'ÉLECTRICITÉ»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les factures erronées d'électricité».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Ministre, vous vous en souvenez, nous en avons débattu, à deux reprises déjà, et mon attention avait été attirée, à l'époque, par un certain nombre de nos concitoyens wallons qui se trouvaient fort étonnés du montant important de leur facture de «régularisation», c'est-à-dire la facture au moment où on bascule entre le système antérieur au 31 décembre 2006, et le système postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

À l'époque, vous m'aviez indiqué que la CWaPE avait été sollicitée et que, *in fine*, il n'y avait pas eu d'anomalie particulière décelée. Néanmoins, si je me permets de revenir vers vous, ce n'est pas par obstination peu opportune, ou peu conviviale, mais parce que, en lisant le *Test-Achats* de septembre, quelle ne fut pas ma surprise de lire que plusieurs affiliés de cette association de consommateurs ont subi une – et je cite – «*erreur de calcul*», qui est expliquée par «*un problème de communication entre l'intercommunale, système antérieur, et Electrabel*». Apparemment, un certain nombre de consommateurs auraient obtenu gain de cause en querellant les sommes indûment réclamées. Certains auraient même été remboursés de plusieurs centaines d'euros.

M. le Ministre peut-il me confirmer ces informations ? Dans l'affirmative, pouvez-vous également me communiquer votre analyse de la situation ?

L'association *Test-Achats* invitait même ses lecteurs à bien relire leur facture. *Test-Achats* nous indique que le consommateur a un an, le cas échéant, pour venir,

même après le paiement, contester la validité, voire la véracité de certaines factures.

Nous savons, vous et moi, pour en avoir fait lecture, que la compréhension, même s'il y a des efforts didactiques indéniables qui sont faits, de cette «facture de régularisation» n'est pas simple, nonobstant l'explication. Bien malin, le consommateur moyen – moyen étant, dans mon esprit, un qualificatif valorisateur – qui peut, après deux ou trois lectures, avoir bien compris la lettre d'explication de la mécanique.

Y a-t-il vraiment un certain nombre de consommateurs qui se sont vus réclamer des factures indues ? J'en conclus, d'après *Test-Achats*, que certains ont réclamer et ont obtenu gain de cause. Certains ayant pratiqué le call center d'Electrabel, et après de nombreuses explications et vraisemblablement quelques coups de fil ou quelques minutes passées au call center, se sont vus expliquer que tout cela était bien normal, et qui se sont alors acquittés de leur facture en se disant qu'il n'y avait pas de solution, et que cela était correct, et qu'ils devraient alors faire vérifier leur surgélateur et autres appareillages domestiques etc.

Dès lors, j'aurais voulu savoir s'il y avait un phénomène qui vous soit connu, ou n'avons-nous que deux ou trois éléments purement anecdotiques ? Connaissant le sérieux de *Test-Achats*, cela m'étonnerait que cette association éminemment respectable, vienne commettre un article qui va éveiller l'attention de nombre de personnes, pour deux ou trois cas anecdotiques. Pouvez-vous me faire la lumière sur cette affaire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais donc tenter de faire la lumière sur cette affaire. D'abord, permettez-moi d'indiquer, comme le disait à juste titre M. Borsus, *Test-Achats* est un organisme extrêmement sérieux, qui a aussi titré sur le grand succès de la libéralisation en Wallonie. Nous avons franchi la barre des 650.000 contrats, ce qui est énorme, et qui est totalement atypique par rapport à l'Europe. Je vous rappelle que, lors de ma visite à Paris, des responsables d'EDF évoquaient comme «objectif réussi» de leur libéralisation – puisqu'ils viennent de la commencer –, 3 % de contrats signés. Vous imaginez quelle différence d'approche ! Bien évidemment, en France, il n'y a pas eu de campagne de libéralisation, ni de simulateur tarifaire, tout cela n'était pas souhaité. Dès lors, je pense que les outils que nous avons mis en place, c'est *Test-Achats* qui en parle, ont contribué très largement au succès. J'en veux pour preuve que la création de la société Lampiris qui est née de ce simulateur, puisqu'avec 10.000 euros, ils sont parvenus à conquérir des dizai-

nes de milliers de contrats, notamment d'une centrale d'achat pour laquelle on m'interroge tout à l'heure.

Deuxième élément, je voudrais dire à M. Borsus, de manière plus large, que nous avons, par arrêté du Gouvernement wallon, revu la structuration de la facture, sur laquelle tout apparaît maintenant. C'est pour cela que nos concitoyens viennent de découvrir qu'ils contribuent au certificat vert, car beaucoup pensaient qu'il s'agissait d'une dotation de la Région wallonne ou d'ailleurs, et bien non, c'est une mutualisation de nos citoyens.

J'en viens alors à la question sur ces factures de régularisation annuelles d'énergie dans le chef d'Electrabel. Comme vous le savez, tout se passe dans la nuit du 31 décembre 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007, parce qu'à minuit, tout a basculé, pour les clients en Wallonie, du monde captif vers le monde libéralisé. Bien entendu, il était matériellement impossible de relever tous les compteurs pour le 31 décembre 2006, afin d'établir des factures de clôture des intercommunales de distribution qui était l'ancien fournisseur.

En conséquence, les clients n'ayant pas fait le choix d'un fournisseur reçoivent, en 2007, année de la transition pour Electrabel, une facture qui comporte deux périodes : celle relative à 2006, et celle relative à 2007. Les 2 factures, l'une globale et l'autre correspondant aux consommations jusqu'au 31 décembre 2006, sont postées séparément, avec un maximum de 48 heures d'intervalle. Electrabel a bien envoyé un courrier explicatif à propos de ces deux envois, de manière à éviter au maximum les confusions dans le chef de la clientèle. Ces clients ont évidemment la possibilité de contester la partie estimée, sur base de l'index qu'ils auraient eux-mêmes relevé – puisque la facture d'Electrabel du 31 décembre 2006, n'est qu'une estimation de l'index.

La séparation stricte entre les gestionnaires de réseau de distribution – les intercommunales – et les fournisseurs d'énergie nécessite l'échange massif de données électroniques entre les GRD et les fournisseurs. Ceux-ci reçoivent donc des GRD les consommations à facturer aux clients. En l'occurrence, la consommation estimée par les GRD au 31 décembre 2006 a été communiquée à Electrabel. Cette consommation s'est révélée, après coup, pour certains cas, surestimée, notamment du fait de l'hiver qui avait été fort doux. Donc ils sont partis sur une simulation des années précédentes qui ne s'est pas vérifiée par la suite. Il s'agissait, pour ces cas-là, avant tout de clients au chauffage au gaz ou à l'électricité, qui, ayant évidemment moins chauffé leur maison, se sont vus attribuer une facture surestimée de consommation.

Tout cela a été pris très au sérieux par la Région wallonne, puisque nous avons convoqué à la CWaPE, le 22 juin 2007, Electrabel qui a signalé dans son audition

que 75.000 clients environ ont vu leur index estimé nettement surévalué par rapport aux consommations réelles, ce qui a amené Electrabel à faire des corrections manuelles. Des factures corrigées ont, entre-temps, été rédigées à leur attention, sur lesquelles apparaissent une ligne relative aux consommations libéralisées et une ligne relative au delta erroné entre 2006, et enfin une autre, reprenant le delta correct et le montant de la note de crédit qui en résulte.

Une audition avec Electrabel a encore eu lieu ce 21 septembre. Il s'avère que ces 75.000 cas ont été régularisés petit à petit, de sorte que la situation aujourd'hui est quasiment régularisée. En fait, l'article de *Test-Achats* renvoyait, pour des raisons de vacances, à la situation du mois de juin, donc il y a eu un petit décalage dans les informations. Plusieurs dizaines de personnes ont d'ailleurs été spécialement engagées par Electrabel, cela a été mentionné dans le procès-verbal de la CWaPE, en vue de résorber ce retard.

Concernant, en particulier, le problème que vous évoquez, le message d'erreur envoyé par les GRD n'a pas toujours été reçu à temps par Electrabel, d'où l'émission de quelques factures erronées pour la partie de ces consommations 2006. Donc elles ont été corrigées automatiquement par Electrabel, dès la réception du message d'erreur des GRD.

Quelques clients ont eux-mêmes constaté l'erreur d'estimation de leur consommation et se sont adressés directement à Electrabel, qui a alors corrigé, tout aussi vite, la facture.

Aujourd'hui, il n'y a donc plus beaucoup de cas, me semble-t-il, selon l'examen de la CWaPE, de voir une clientèle s'être vu attribuer une facture incorrecte.

C'est donc, pour l'essentiel, la transition entre le système captif et le système libéralisé. D'autre part, les retards dans lesquels les GRD ont transmis les informations à Electrabel. Et troisième élément, les surestimations qui étaient liées, notamment pour le système de chauffage, ou d'autres, à un hiver beaucoup plus doux qui a diminué la consommation électrique. Tout cela a amené cette situation, que je regrette bien évidemment. Ceci dit, à l'avenir, cet élément-là était purement conjoncturel.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette information. J'en conclus donc qu'il y avait bien un problème, qui concernait 75.000 clients. C'est peu, en même temps c'est beaucoup. Si je fais un rapide calcul, cela fait, à la grosse louche, plus ou moins 5 % des consommateurs, donc 1 consommateur sur 20 qui aurait reçu une facture erronée. Même si le problème est aujourd'hui considéré, sous bénéfice d'inventaire,

comme étant derrière nous, il y a donc eu, à un moment ou l'autre, un problème dans la structure. Les signaux d'alarme que je me permettais de vous donner, au printemps de cette année, se sont donc révélés avérés.

Je peux me réjouir que le problème ait pu trouver une solution, effectivement, sous forme de facture de régularisation et d'explications. J'espère que, désormais, tout est en ordre pour tout un chacun. Je connais un certain nombre de cas où je ne parviens toujours pas à m'expliquer ce qui fait que tel foyer a vu spectaculairement sa facture de régularisation augmenter sans avoir de différence notable dans son rythme de vie ou dans son équipement par rapport à telle ou telle autre famille qui, n'ayant pas plus de modifications que leurs voisins, ont vu leur facture stabilisée.

Quoi qu'il en soit, merci des informations. Je serais heureux, si d'autres difficultés apparaissaient, que nous puissions en partager l'analyse.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LA CELLULE ESPACE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «la Cellule ESPACE».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** – Je ne vais pas revenir sur la genèse de la Cellule «ESPACE», qui a fait couler beaucoup d'encre, notamment sous la plume de la Directrice générale de votre département.

Par contre, à la lecture attentive de l'arrêté du 29 septembre 2005, qui institue cette structure, il ressort que cette Cellule «ESPACE» doit remettre un rapport d'activités trimestriel auprès du Ministre de tutelle et que, par ailleurs, un rapport annuel doit être déposé auprès du Gouvernement.

Ces rapports, trimestriel et annuel, ont-ils été régulièrement déposés ? Le Gouvernement a-t-il eu l'occasion de les examiner et d'y apporter, le cas échéant, des remarques concernant, en tout cas, les rapports annuels ?

Êtes-vous, vous-même, saisi des rapports trimestriels ? À défaut de pouvoir lire ces rapports, pouvez-vous, brièvement, nous faire un écho du bilan qu'aurait pu enregistrer cette Cellule «ESPACE» ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Borsus pour sa constante ténacité à l'égard de la Cellule «ESPACE». Bien évidemment, la Cellule «ESPACE» me communique, chaque trimestre, un rapport des activités, conformément à sa lettre de mission du 21 septembre 2006.

Le premier rapport annuel va être soumis très prochainement au Gouvernement, puisqu'il est en cours de rédaction. Néanmoins, puisque l'on me demande une première évaluation, la situation des dossiers dont était chargée la Cellule de développement territorial avec grande satisfaction, malgré les difficultés rencontrées pour la constituer, puisqu'il y a eu un appel interne, puis des recrutements externes. Tout cela, bien à l'abri, et loin de mon Cabinet, contrairement à ce que Mme Dethier-Neumann ou M. Wesphael ont affirmé erronément – enfin tout le monde peut se tromper.

Premièrement, c'est le rapport des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi-Bruxelles-Sud, dont le Gouvernement a adopté des avant-projets de révision des plans de secteur, le 19 juillet dernier, et a adopté les projets de contenu des études d'incidences. Les instances consultées ont rendu leur avis. La Cellule «Développement territoriale» élabore actuellement les projets d'arrêté qui permettront au Gouvernement d'adopter définitivement le contenu des études d'incidences sur l'environnement.

Deuxièmement, la nouvelle dorsale ferroviaire wallonne, l'avant-projet de révision du plan de secteur de Charleroi relatif à l'aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud inscrit de nouveaux périmètres de réservation sur la carte IGN 46/4. Les procédures sont ici conjointes.

Troisièmement, le circuit et le technopôle sport moteur à Dour. Le Gouvernement a formellement approuvé, ce 19 juillet, le projet de révision du plan de secteur de Mons-Borinage. Celui-ci est à la traduction avant sa publication au *Moniteur belge* et l'enclenchement de la procédure de consultation du public.

Quatrièmement, les deux zones de développement liées au RER. Les avant-projets de révision des plans de secteur de Nivelles et de Wavre-Jodoigne, qui concernent Braine-L'alleud et Chaumont, ont été adoptés le 19 avril. Les contenus des études d'incidences ont été fixés le 14 juin. Les appels d'offres publics pour leur réalisation ont été clôturés le 27 août. La Cellule m'a remis son rapport d'analyse des offres. Je statuerai prochainement sur la désignation des bureaux chargés des études d'incidences sur l'environnement.

Cinquièmement, les liaisons routières E420 et RN 54. Ces dossiers doivent faire l'objet d'un complément d'études d'incidences sur l'environnement. Les auteurs d'étude agréés ont été consultés. Je dispose du rapport d'analyse des offres et statuerai prochainement

sur la désignation des bureaux chargés de chacune des deux études d'incidences.

Sixièmement, le projet de Centre des sports de nature et de glisse à Antoing. Le Gouvernement a été informé, le 19 juillet, des conclusions de l'étude d'incidences sur l'environnement et m'a chargé de prendre contact avec les investisseurs du projet pour réexaminer ces résultats et en tirer les enseignements pour la poursuite du projet et de lui faire rapport.

En conclusion, quant à la partie de votre question relative au bilan de la CDT, je peux vous dire que celle-ci peut fêter dignement son premier anniversaire. Elle a malgré tout, c'est-à-dire malgré la difficulté d'avoir constitué son effectif au complet, puisque les deux derniers membres arrivent seulement maintenant, elle a réalisé un travail considérable sur une seule année.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différentes informations, dont je prends acte. Que la CDT n'oublie pas de transmettre son rapport au Gouvernement, ainsi elle respectera l'arrêté que le Gouvernement a pris sous votre proposition.

*(M. Borsus, Président,  
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BRACAVAL À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LES ÉOLIENNES À GHISLENGHIEN»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les éoliennes à Ghislenghien».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

**M. Bracaval (MR).** – J'ai pu lire dans La Libre Belgique que quatre à neuf éoliennes pourraient être installées dans le zoning de Ghislenghien, en pays vert.

Les représentants de l'intercommunale Ideta se sont exprimés comme si les éoliennes étaient déjà implantées. Le dossier est prioritaire et en bonne voie.

Il est d'ailleurs fait état dans cet article d'une étude d'incidences en cours, tout comme d'une étude environnementale et d'un montage financier conçu à cet effet.

Bref, les choses sont présentées comme étant acquises. Le premier parc éolien de la région devrait voir le jour en 2008 à Ghislenghien.

Qu'en est-il exactement dans ce dossier ? Ces affirmations sont-elles fondées ? Plusieurs partenaires soutiennent-ils ce projet ? Les conditions sont-elles réunies pour voir ce parc s'ériger très bientôt en pays vert ?

Pour l'administration wallonne, à quel stade est ce dossier ? Êtes-vous sur le point de délivrer les permis adéquats ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Bracaval, pour répondre à votre question «où en est le dossier ? », je vous réponds : au stade *la Libre Belgique*. Parce que, à part l'article qui est dans *la Libre Belgique*, j'ai vérifié pour vous être agréable, personne n'est au courant, ni le fonctionnaire délégué, ni la DGATLP, ni la DGRNE. Personne n'est au courant.

Probablement s'agit-il, comme on l'a déjà vu dans d'autres dossiers, une manière pour le promoteur de dire que ces terrains-là sont à lui, parce qu'il a eu l'accord du fermier. Ainsi, il empêche d'autres projets de venir s'y placer. Parce qu'aujourd'hui, on a des concurrences de projets sur la même zone. C'est assez compliqué, parce qu'on doit faire des choix, en fonction de la qualité de ceux-ci.

Il n'est donc nulle part. Simplement, je veux vous dire que nous avons un magnifique résultat concernant les éoliennes, il y en avait 14 en 2004, il y en a maintenant 140 d'autorisées. Et si elles ne sont pas toutes érigées, c'est simplement parce qu'il y a rupture de stock dans les éoliennes, on ne sait plus en avoir, ni chez General Electrics, ni en Allemagne, ni au Danemark, tellement elles ont du succès. C'est ce qui a permis, du reste, à la Région wallonne, de progresser de 60 % dans les énergies renouvelables et d'avoir 331.000 ménages wallons alimentés en énergie verte. C'est quand même un résultat exceptionnel.

**M. le Président.** – La parole est à M Bracaval.

**M. Bracaval** (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, je vois que le dossier en est au même point qu'à Frasnes. Mais vous n'avez pas le même commentaire à ce niveau-là.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À Frasnes-lez-Anvaing, c'était uniquement M. Crucke qui en avait parlé, et l'information qu'il avait donnée était parue dans le même journal ! Il avait même fait encore plus fort lui, il avait déjà annoncé une réduction tarifaire pour la population ! Elles n'étaient pas encore construites qu'il annonçait déjà une baisse des tarifs.

(M. Fontaine, Commissaire,  
prend place au fauteuil présidentiel.)

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BORSUS À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LE BILAN ACTUEL DU FINANCEMENT**  
**PAR LE CENTRE RÉGIONAL**  
**D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC)**  
**DE LA CONSTRUCTION**  
**DE LOGEMENTS SOCIAUX»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le bilan actuel du financement par le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) de la construction de logements sociaux».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Début 2006, sur votre proposition, une modification de décret constitutif du CRAC, décret du 23 mars 1995, incluait la possibilité pour le CRAC de participer à une opération au bénéfice des pouvoirs locaux, visant à la création de logements.

En résumé, il s'agissait de financer 1.560 logements, par financement alternatif, avec des interventions suivant le type de logement et suivant la nature des frais ou la nature des investissements réalisés ; des interventions respectivement de la Région wallonne qui laissait un pourcentage à charge des Communes de différents niveaux – je ne rentre pas dans le détail –, suivant les différents équipements et les différents types de logement. Au total, c'est 102 millions d'euros d'investissement qui étaient concernés, suivant la valeur moyenne d'un immeuble ou d'un appartement.

Le but de ma question est que nous puissions faire le point concernant la mise en œuvre effective de cette mesure, après un an et demi de modifications décrétales. Vous avez entendu un certain nombre de questions concernant l'attractivité effective de cette mesure par les Pouvoirs locaux. Puis-je vous demander où en est aujourd'hui le dispositif ? Combien de ces logements sont déjà programmés ou déjà en procédure visant à leur construction ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Comme pour tous les Parlementaires, et spécialement pour M. Borsus, je m'efforce toujours d'être relativement précis dans mes réponses. Ici, j'ai une longue réponse technique, je vais

la transmettre au secrétariat de cette Commission, qui reprend tous les mécanismes du CRAC. M. Borsus les a d'ailleurs parfaitement synthétisés, je ne vais donc pas y revenir.

Pour faire bref, cela donnait l'avantage aux communes de garder la propriété des immeubles, de percevoir 85 % des loyers et d'en restituer 15 % à la société de logement, dans un mécanisme de financement différé sur 20 ans, ce qui permettait, chiffres validés par la Cellule d'information financière et par Isis Consult, de retrouver la mise des Communes. Pourquoi ? – C'est quand même un élément que je vais apporter à l'intervention de M. Borsus. C'est que, dans les arrêtés qu'il me réclame, il y en a un qu'il a laissé passer, qui était pourtant un bel arrêté. C'est un arrêté qui a été adopté par le Gouvernement le 19 juillet et qui est paru au *Moniteur belge* le 4 septembre et qui a revu à la hausse le taux de subvention des logements moyens et sociaux, puisque nous passons à 65 % et 40 % de subvention, alors qu'auparavant il y avait un système d'emprunt à 130 %. De plus, et surtout, on a porté les logements sociaux à 110.000 euros et les logements moyens à 135.000 euros. Or, objectivement, un grand constructeur «clé sur porte» peut fournir des logements sociaux écologiques à 107.000 euros. Donc nous sommes en dessous de la barre des 110.000, et pour les logements moyens, il n'y a pas de difficulté non plus. Je dirais donc que la modification des taux de subvention est de nature à conforter les Communes à retrouver les 35 % ou les 60 % restant sur les loyers qu'elles perçoivent et qui, évidemment, sont financés par elles à 85 %.

M. Borsus me pose la question la plus importante : est-ce que cela a marché ? Je lui demanderai encore de me laisser de deux à trois semaines, parce que l'Administration est en train d'effectuer une étude. Je vous rappelle que les 1.500 logements dont vous parlez doivent être répartis sur trois ans. Donc nous sommes en train de valider cela en fonction des demandes rentrées. Donc cela prend un peu de temps, étant donné le nombre, 200 pour ne pas le citer, de demandes du programme communal de logement. Si vous me laissez quelques semaines, j'aurai tous les chiffres, Commune par Commune, CRAC, logement moyen, logement de transit.

Par ailleurs, nous avons voté un décret sur les logements de transit, qui étaient, rappelez-vous, la priorité. J'ai bien rappelé à l'Administration que toutes les Communes qui n'avaient pas de logement de transit – et il y en a –, et qui ont introduit un programme communal de logement en l'omettant, ou en la présentant de manière erronée, vont d'office recevoir l'obligation d'aménager un logement de transit. Même si elles ne l'ont pas demandé ! De plus, si elles ne le réalisent pas, il n'y aura pas de programme communal de logement.

Si nous n'agissons pas comme cela, malheureusement, nous n'aurons jamais les logements de transit

nécessaires. J'y tiens, parce qu'il y a toutes les familles décomposées à loger, mais surtout, les enquêtes de salubrité qui sont en train de se développer partout et on a vraiment besoin de logements de transit. Dès lors si les Communes souhaitent obtenir le reste de leur financement, elles doivent supporter les logements de transit.

Je demande donc un tout petit peu de compréhension à M. Borsus, et il aura tous les éléments. Mais tout ce qui concerne le plan technique se trouve dans le dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de ces informations. Une petite incise concernant les logements de transit, parce qu'il m'est revenu, de façon très directe, que l'une ou l'autre société de logement estimait que ce n'était pas à elle, société de logement, à mener à bien la construction ou la mise à disposition d'un logement de transit. Je voulais vous en demander confirmation.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est à la Commune de le faire, exactement.

**M. Borsus (MR).** – J'apprends que le dispositif s'étalait sur trois ans. Je l'ignorais, je n'avais pas vu cette information dans les documents à ce stade.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est ce que la note dit, mais je pense que l'on pourrait les utiliser dès les deux premières années.

**M. Borsus (MR).** – Pour le reste, comme convenu, nous ferons le point dans quelques semaines, en fonction des demandes rentrées, de ce que le Gouvernement aura pu accepter et de l'analyse faite par votre Département.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour ma part, je crois que cela en vaudrait la peine – mais c'est à vous, en tant que Président, que je m'adresse –, que l'on ait, je ne dirais pas un mini-débat, mais qu'une personne se dévoue pour déposer une interpellation. Je pourrais alors donner une présentation, par Power Point, de ce que cela représente. Cela serait plus compréhensible.

*(M. Borsus, Président,  
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**ET À M. COURARD,**  
**MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES**  
**ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**«LE RESPECT DE LA DIRECTIVE SEVESO**  
**À WELKENRAEDT»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le respect de la Directive Seveso à Welkenraedt».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

**Mme Dethier-Neumann (Écolo).** – La commune de Welkenraedt accueille une entreprise classée «Grand Seveso» depuis janvier 2006. Il s'agit de l'entreprise Mondt, auparavant classée «Petit Seveso» depuis 2003. À titre de mesure de publicité, un affichage aux extrémités du terrain a été organisé avant la délivrance du permis d'exploiter. Nous savons qu'une telle catégorie d'entreprises demande l'élaboration d'un plan de sécurité interne effectué par l'entreprise et un plan de sécurité externe organisé par les autorités. L'entreprise aurait rempli ses obligations. Le corps des pompiers a prévu un plan spécifique; les sirènes ont été placées aux confins de l'entreprise et les pompiers ont prévu de se doter d'un matériel spécial d'intervention.

En revanche, aucune information n'a, à ce jour, été délivrée à la population de Welkenraedt ni aux communes alentour, alors que la Directive Seveso prévoit l'information de la population et des mesures de précaution en cas d'accident. Nous savons qu'un périmètre de sécurité aurait, par ailleurs, dû être déterminé par le Ministre de l'Intérieur, en collaboration avec le Gouverneur de la Province. Il semble qu'à l'heure actuelle cette mesure n'est pas encore fixée et nous nous en inquiétons.

Je souhaite dès lors, Monsieur le Ministre, vous interroger à ce sujet. Dans l'intervalle, n'appartient-il pas au Bourgmestre, responsable du territoire et de la sécurité des citoyens, de communiquer les informations essentielles à la population pour réduire les risques? En effet, en cas d'accident, les personnes non informées pourraient être tentées de fuir, alors que la prudence élémentaire recommande, à l'inverse, le confinement pour éviter l'exposition à l'émanation de produits chimiques.

Le Bourgmestre peut-il se retrancher derrière la non-détermination des périmètres de sécurité pour se soustraire totalement à son devoir d'information? M. le Ministre peut-il m'indiquer où en est la fixation du périmètre de sécurité?

Il faut savoir que j'ai posé cette question à deux Ministres, André Antoine et Philippe Courard.

Je souhaite aussi savoir quel est l'impact de la présence d'une entreprise Seveso sur les règles urbanistiques? Y a-t-il un périmètre dans lequel on applique une restriction d'extension d'habitat?

En cas de vente d'un bien immobilier sur le territoire exposé, existe-t-il une obligation de signaler la présence d'un site Seveso dans l'acte authentique de vente? Dans l'hypothèse d'une réponse positive à cette question, il paraît évident que cette indication peut avoir un impact sur la valeur des biens concernés. Le Ministre dispose-t-il de données permettant de chiffrer cet impact? Dans le cas d'une telle diminution de valeur, ne faudrait-il pas offrir la possibilité de revoir le revenu cadastral du bien à la baisse, afin de diminuer d'autant l'assiette du précompte immobilier?

La Directive Seveso incite au regroupement des entreprises à haut risque dans un même périmètre. Existe-t-il déjà d'autres demandes de classification Seveso dans le zoning industriel de Welkenraedt?

Enfin, la commune de Welkenraedt possède encore des terrains en zone d'activité. Cette zone est déterminée dans l'arrêté du Gouvernement wallon d'avril 2004, adoptant définitivement la révision des plans 43.1 et 43.2 du plan de secteur de Verviers-Eupen portant sur l'extension de l'activité économique de Baelen-Eupen-Lontzen-Welkenraedt. Cet arrêté recommande de ne pas implanter d'entreprises de type Seveso ou d'entreprises polluantes. N'y a-t-il pas un risque que cette recommandation ne soit pas respectée, étant donné la proximité d'une entreprise Seveso dans le périmètre de la nouvelle zone?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Courard.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mme Dethier-Neumann me demande de répondre au nom de deux Ministres, Philippe Courard et moi-même. Vous ne m'en voudrez pas si je lis la réponse de M. le Ministre Courard.

Tout d'abord, il convient de préciser qu'un Accord de coopération du 21 juin 1999 entre État fédéral et entités fédérées régit le domaine d'intervention des différentes autorités dans le cadre de la problématique Seveso. Par exemple, l'exploitant est tenu d'élaborer

un plan d'urgence interne pour tous les établissements classés Seveso – compétence Protection des travailleurs – et, éventuellement, un plan d'urgence externe pour les établissements classés Seveso seuil haut – compétence Protection Civile.

À l'heure actuelle, l'entreprise Mondt est le seul établissement classé Seveso situé à Welkenraedt. Il est repris en «seuil haut». À l'évidence, si le plan d'urgence externe a été établi, les informations nécessaires au public auraient dû être communiquées. L'article 17, § 2, de l'Accord de coopération le précise explicitement. Cette responsabilité incombe au Ministre fédéral en charge de la Protection civile.

Mon collègue en charge des Pouvoirs locaux, M. Courard, me précise à ce sujet le rôle du Bourgmestre en sa qualité de responsable de la Sécurité du territoire :

*« Aux termes de l'article 135, § 2, de la nouvelle loi communale, les communes ont l'obligation d'assurer la propreté, la salubrité, la sûreté et la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. L'accord de coopération conclu entre l'État fédéral et les Régions concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, établit une responsabilité partagée entre l'Industrie et les Pouvoirs publics. Il confère beaucoup de droits au public, tant sur le plan de l'information que sur celui de la participation active. C'est ainsi que toutes les personnes pouvant être touchées par un accident dans une entreprise «seuil haut» doivent être informées d'office sur les mesures à prendre lors d'un éventuel accident et sur la conduite à adopter dans une telle situation. Cette mission d'information incombe au SPF Intérieur.*

*Relais de proximité, le Bourgmestre peut utilement venir en appui de l'information officielle mais il n'a pas à se substituer aux autorités fédérales, a fortiori au stade où le périmètre de sécurité ne serait pas encore déterminé.».*

En ce qui concerne le périmètre de sécurité, il revenait au Ministre en charge de la Protection civile, depuis l'Accord de coopération de 1999, de déterminer les critères à prendre en considération par l'exploitant pour délimiter les territoires susceptibles d'être touchés en cas d'accident majeur – article 16 de l'Accord de coopération. Le Ministre en charge de la Protection civile a récemment sollicité l'avis de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel y relatif. Le Gouvernement wallon a rendu un avis favorable sur ce projet d'arrêté, en sa séance du 6 septembre 2007. Gageons dès lors que le Ministre fédéral aura la même célérité que ses collègues du Gouvernement wallon pour adopter ledit projet.

En ce qui concerne l'impact d'un établissement Seveso sur l'urbanisation, je me dois de rappeler que la Directive européenne Seveso impose une maîtrise de l'urbanisation autour de ces établissements. À l'heure actuelle, il n'y a pas réellement de maîtrise, mais bien plus un frein à l'urbanisation, puisque mon prédécesseur avait créé la Cellule RAM (risques d'accidents majeurs) pour toute demande de permis d'urbanisme dont l'objet est situé à proximité d'un site Seveso. Cette cellule remet le plus souvent un avis systématiquement négatif à l'égard de toute forme d'urbanisation. Ce qui pose des problèmes. J'étais à Lessines, il y a huit jours, et j'ai pu constater là *de visu*, avec les autorités locales, que sur un lotissement de 14 lots, on en a accordé 12 mais sur les deux derniers, la cellule RAM a marqué un avis négatif, au nom de la présence de l'entreprise concernée. Vous imaginez, 12 oui et 2 non. Personne ne peut comprendre. Même concernant le transfert du CPAS qui souhaitait changer de côté dans la même rue, il s'est vu refuser l'autorisation par la cellule RAM. Alors que le CPAS s'y trouvait déjà !

Pour mettre fin à cette incompréhension administrative, le projet de décret Seveso sera présenté tout prochainement en troisième lecture au Gouvernement. Ce projet de décret vise, quant à lui, une réelle maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso par le biais, tout simplement, de l'élaboration de périmètres réglementaires définissant les zones vulnérables et par une prise en compte des risques d'accidents majeurs lors de l'élaboration d'un plan de secteur, d'un PCA ou d'un RUE.

Les premières planches nous sont déjà communiquées, et la Cellule RAM – je ne leur en veux pas, – avait vu un spectre beaucoup plus large que les rayons scientifiquement établis.

Les objectifs du projet de décret sont triples : objectivité, transparence et sécurité juridique.

C'est facile à dire mais ce n'est pas facile à écrire. Si le décret a pris tellement de temps, c'est que nous avons dû le soumettre deux fois au Conseil d'État. Le Conseil d'État, même en reproduisant mot pour mot la Directive européenne dans le Droit wallon, avait encore émis des remarques. Voyez que le Conseil d'État nous oblige à faire davantage que la Directive. Je peux vous assurer, pour avoir été voir, en Allemagne, le site BASF, qui est pourtant un site qui comporte 45 hectares, avec 7.500 personnes qui y travaillent, qu'on construit encore à côté du site BASF ! C'est ce qui m'avait fait dire à Leipzig, à la Commission européenne, que les directives européennes sont quand même appliquées de manière très contrastée d'un pays à l'autre, mais qu'en Belgique, nous sommes singulièrement plus surveillés qu'ailleurs, puisque nous avons la Commission à Bruxelles.

Dans le cadre de ce projet, le notaire aura l'obligation de mentionner la localisation du bien vendu dans un périmètre Seveso. Cela induira inévitablement des restrictions et des interdictions sans qu'une indemnisation ne soit due pour tous les risques visés dans le CWATUP. C'est d'ailleurs le cas pour les inondations, les éboulements, les glissements de terrain, les «effets karstiques», l'affaissement minier, le risque sismique ou encore le risque technologique.

Il n'y a d'indemnisations que lorsqu'il y a un permis délivré, donc il n'y a pas indemnisation pour une zone «urbanisable». C'est une jurisprudence constante en la matière.

J'ai envie de vous dire, qu'au-delà de la réaction ou la non-réaction du Gouvernement fédéral, je pense qu'avec ce projet de décret, nous allons pouvoir régler quantité de problèmes. Les fonctionnaires délégués ne réagissent pas de la même manière face à la Cellule RAM. Dans le Hainaut occidental, le fonctionnaire délégué applique strictement la Cellule RAM. Par contre, à Liège, le fonctionnaire délégué, prend quelques libertés d'appréciation *in situ* par rapport à la précaution maximale que lui demande de prendre la Cellule RAM, c'est pleinement son droit. Ce qui veut dire qu'à Liège, on est plus tolérant que dans le Hainaut occidental. Vous pensez bien qu'à l'échelle d'une petite Région wallonne, ce n'est pas tolérable. C'est aussi pour cela que nous avons rédigé ce décret. Il sera très prochainement au Gouvernement et ensuite, vous pourrez le découvrir, un de ces prochains lundis en Commission.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – J'essaye de vous résumer, parce qu'il y a quelques difficultés de compréhension au niveau du vocabulaire. «Substituer», cela veut dire: «ne peut pas remplacer le Fédéral». Donc pour l'instant, je vois arriver une solution par rapport à l'urbanisation et je ne vois pas, tant qu'on n'a pas un Gouvernement fédéral, qui ne s'occupe que d'affaires courantes, qui pourrait nous aider par rapport à l'information. Donc, une certaine insécurité persiste par rapport à l'information des citoyens.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À titre strictement personnel, il me semble que c'est une affaire courante, que de donner une information par rapport à un site.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Il appartient de définir un périmètre, en tout cas, puis d'informer.

Il incombe ici de remonter l'information au niveau du pouvoir fédéral, pour aller jusqu'au bout des choses.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. WACQUIER À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«L'INTERDICTION DE CIRCULATION**  
**DES POIDS LOURDS LE DIMANCHE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wacquier à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «l'interdiction de circulation des poids lourds le dimanche».

La parole est à M. Wacquier pour poser sa question.

**M. Wacquier** (PS). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je reviens aux états généraux de la Sécurité routière, qui ont vraiment été très féconds, puisque différentes pistes ont été dégagées afin de réduire le nombre d'accidents sur nos routes et autoroutes. Une de vos interventions, n'a pas manqué d'interpeller puisque, sur base des statistiques de la France et de l'Allemagne, vous envisagez d'interdire aux poids-lourds de rouler le dimanche. Je dois vous avouer que c'est une initiative que je trouve excellente.

J'ose espérer que cette interdiction entraînera un amenuisement des fraudes du tachygraphe avec, comme corollaire, une diminution des accidents dus à l'assouplissement des chauffeurs de poids-lourds. D'autre part, j'aspire, à court terme, que l'on puisse annoncer, lors de futurs états généraux, une baisse significative des accidents mortels.

Par ailleurs, votre position a fait immédiatement réagir l'UPTR. Il apparaît en effet qu'aucune consultation préalable n'aurait eu lieu avec l'organisation en question. Dès lors, comment se fait-il qu'une telle initiative, avec les répercussions qu'elle engendre, à savoir un trafic réparti sur six jours au lieu de sept, soit prise unilatéralement ?

Permettez-moi également de m'étonner qu'une compétence du ressort du Gouvernement fédéral soit exercée par un ministre régional, mais je suis certain que vous allez clarifier cette situation, comme vous avez coutume de le faire.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je peux dire, pour y avoir longuement participé, que je crois que ces états généraux étaient une réussite, en terme de fréquenta-

tion, en termes de qualité d'intervention et en termes d'initiative préconisée par les uns et les autres, sachant que ces états généraux s'inscrivaient dans la droite ligne de ceux organisés par le Gouvernement fédéral, où nous avons entendu – j'y étais également – un certain nombre de suggestions et interpellations exprimées par le Gouvernement fédéral, à l'encontre de la Région wallonne. Je me rappelle, certains Ministres, même Vice-Premier Ministre, regretter et accuser une certaine forme de laxisme d'un de mes collègues, que j'apprécie beaucoup, Michel Daerden, de ne pas avoir mis des radars en Wallonie. Vous aurez constaté que la frontière entre les compétences fédérales et régionales est parfois très ténue, surtout à un moment où d'aucuns envisagent des transferts de compétences du Gouvernement fédéral vers la Région wallonne.

Je vais revenir, au-delà du succès, sur deux ou trois éléments que vous avez soulevés, parce qu'ils méritent une réponse.

D'abord, au niveau de la Sécurité routière et du nombre d'accidents, de victimes en Belgique, et singulièrement en Wallonie. Tout à l'heure, j'ai encore dû «corriger» un journaliste qui ne disposait pas de bons chiffres. Ceux qu'il avait avancés venaient de *De Gazet van Antwerpen* et c'étaient des chiffres erronés à l'égard de la Wallonie. Je vous les relis, en espérant que de nombreux journalistes flamands vont les entendre.

En matière de Sécurité routière, la Belgique présentait, en 2001, une mortalité annuelle de 1.486, dont 601 pour la Wallonie. C'est un risque très élevé par rapport au taux de mortalité de la plupart des autres pays européens, malgré une évolution observée positive, je tiens à le dire, ces 30 dernières années, toutes majorités confondues.

Entre 1973 et 2000, la mortalité routière a été réduite de moitié, tandis que l'intensité du trafic était multipliée par trois. Les dernières statistiques officielles, se rapportant à l'année 2006, font état de 1.000 décès, dont 468 en Wallonie. Si la diminution est significative, il est clair que le Gouvernement wallon doit inlassablement – c'est notre sentiment à tous au Gouvernement – poursuivre les efforts entrepris, afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2010, conformément à la DPR. Je dirais même qu'il s'agirait d'amplifier la lutte contre l'insécurité routière, pour se rapprocher de l'objectif établi par nos collègues du Gouvernement fédéral, qui est de 500 morts en 2015. Que l'on se comprenne, un mort est toujours un mort de trop, mais il faut bien évoquer les statistiques.

C'est dans ce contexte de nouveaux objectifs à atteindre que les conclusions des états généraux de la Sécurité routière de 2007, organisés par le Gouvernement fédéral, font notamment état de mesures spécifiques pour certaines catégories de véhicules tels que les

poids lourds. En effet, il ressort – et je me suis appuyé sur ces éléments dans mon intervention – d'une enquête réalisée par la police fédérale et l'IBSR, qu'un sentiment d'insécurité existe auprès de nombreux automobilistes, et que ce sentiment d'insécurité est largement alimenté par la cohabitation avec les poids lourds.

Cette perception auprès des usagers de la route est d'ailleurs étayée par les statistiques d'accidents puisque sur les autoroutes, les poids lourds sont impliqués dans environ 20 % des accidents avec lésions corporelles.

Tout à l'heure, vous m'indiquiez que la compétence est fédérale. Mais nous avons aussi une compétence régionale, c'est l'obligation d'aménager les parkings. M. le Ministre Daerden est intervenu au Gouvernement wallon à ce propos. Nous pourrions, si nous en avons le temps, parcourir les aires de repos des autoroutes. Vous verriez que toutes les aires de repos sont saturées de camions, à telle enseigne que Michel Daerden envisage même, par obligation, et singulièrement le week-end, d'agrandir les aires de stationnement, tellement il y a un grand nombre de camions, notamment en provenance de l'étranger.

Pourquoi le week-end? Parce que la plupart des pays européens qui nous entourent, que ce soit la France, l'Allemagne, le Luxembourg ont proclamé une interdiction de rouler le dimanche, et certains le week-end. Ce qui veut donc dire qu'il y a une espèce de concentration considérable de camions le dimanche, en Wallonie, transformant notre Région en un vaste parking. Malheureusement, il n'y a même pas de conséquences économiques à tout cela. Si vous voyez ces camions – la plupart étrangers –, ils vivent en autarcie, puisque les nouveaux camions disposent maintenant de tout le confort nécessaire pour permettre au chauffeur de tenir un jour. À l'inverse, quand, le lundi – à minuit, une heure du matin – se présente, c'est la course pour arriver aux frontières. On a donc un système idiot où tous les pays qui nous entourent disent: «non», sauf la Belgique.

Avec tout le respect que je dois à l'UPTR, ma prise de position est consécutive à l'analyse de Michel Daerden au Gouvernement, c'est une proposition que nous formulons au Gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à participer à la réflexion, puisque nous sommes concernés par les parkings. Mais ce ne sont pas les transporteurs belges qui sont visés, ceux-là partiront dans la nuit du lundi, ils ne vont pas aller se mettre sur une aire de repos pour le plaisir. C'est ce que j'ai indiqué à l'UPTR, je pense qu'ils ont peut-être mal compris, ou je me suis mal exprimé quant à cette interdiction.

Souvent, les hommes politiques reçoivent des messages électroniques abondants. Lorsqu'on est face à une situation, on se dit: «*Mais que fait le Ministre?*», je n'ai jamais reçu, depuis que je suis Ministre, autant de *mails* favorables suite à cette annonce, où un grand

nombre de concitoyens nous disent : «*Pourquoi se fait-il que c'est interdit ailleurs ? Que l'on nous laisse au moins le dimanche de tranquillité !* ». De surcroît, il y va aussi du repos, bien nécessaire, pour les chauffeurs, qui n'est pas toujours vérifié dans le cas des chauffeurs étrangers. Tout cela, c'est ce que j'ai indiqué à l'UPTR, doit s'inscrire sur une proposition de directives qui a d'ailleurs été présentée par le Parlement européen et les Conseils. Pour la référence, c'est la COM 0473.

Aujourd'hui, il y a une démarche d'uniformisation au niveau de la Commission. Je ne demande pas mieux que ce soit la Commission européenne qui le fasse. C'est donc une réflexion beaucoup plus globale qui existe aujourd'hui en la matière.

J'espère de tout mon cœur que cette réflexion sera retenue au niveau européen. Elle aurait tout son sens. Mais dans l'attente, je continuerai à plaider pour qu'il en soit ainsi au niveau fédéral belge.

**M. le Président.** – La parole est à M. Wacquier.

**M. Wacquier (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, vos réponses me satisfont pleinement.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LA DÉCISION DU COMMISSAIRE SPÉCIAL**  
**DE LA CAROLO D'INTENTER**  
**DES ACTIONS EN JUSTICE**  
**À L'ENCONTRE**  
**DE SES ADMINISTRATEURS FAUTIFS,**  
**DE SON COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT,**  
**DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «la décision du Commissaire spécial de la Carolo d'intenter des actions en Justice à l'encontre de ses administrateurs fautifs, de son commissaire du Gouvernement, de la Société wallonne du logement».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (MR).** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je vous interrogeais, en juin 2005, sur l'envoi d'inspecteurs de la SWL à la société de logement la Carolorégienne. Dans ma question écrite, j'ai repris le texte de votre question de l'époque, vous la connaissez. Je ne vais donc pas tout relire.

À la fin de votre intervention, vous m'aviez dit : «*La situation s'améliore*».

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À la Carolo.

**M. Fontaine (MR).** – Oui, en juin 2005.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je parlais de la situation comptable.

**M. Fontaine (MR).** – On ne va pas recommencer le débat. Nous n'avons jamais été d'accord là-dessus.

Trois mois plus tard, la presse se faisait l'écho des conclusions accablantes du deuxième rapport du suivi de l'audit, réalisé par la SWL auprès de la société de logement «la Carolorégienne».

Je fais un petit rappel :

- présence et prise de décisions de gestion appartenant légalement et / ou statutairement au CA, notamment l'indemnisation de 334.000 euros pour le départ, dans des conditions plus qu'opaques, de l'ancien Directeur-gérant, sont prises par un comité de gestion et un comité de gérance illégaux composés uniquement de membres du PS, dont une bonne part d'entre eux sont élus, voire échevins carolorégiens : 50 à 10.000 euros d'amendes si pas d'intention frauduleuse et peines d'emprisonnement si intention frauduleuse ;
- achat d'un parc automobile démentiel, tant par le nombre que par le coût des véhicules : rien que pour 2003 et 2004, 228.986 euros ;
- frais de représentation : restaurants, voyages, etc. : 35.478 euros, il s'agit d'un montant supérieur de près de 90 % par rapport à la moyenne sectorielle ;
- frais récapitulatifs aux administrateurs : 62.030 euros, supérieurs de près de 50 % à la moyenne sectorielle. Perception de jetons de présence mensuels par les membres du comité de gestion sans décision valable de l'Assemblée générale ;
- rémunérations supérieures de 21,9 % par rapport à la moyenne sectorielle, emplois fictifs : ancien Directeur-gérant toujours payé par la société alors qu'il n'y travaille plus ;
- manque de suivi des chantiers ayant pour conséquence une augmentation des délais initiaux de 54 % ;
- pratiques anti-concurrentielles toujours constatées en 2004, mépris total de la législation sur les marchés publics ;
- amateurisme incroyable dans les marchés de services, mépris des procédures.

S'en sont suivis ma demande de commission d'enquête parlementaire, refusée par la majorité PS-CDH du Parlement wallon, l'envoi d'un Commissaire spé-

cial sur place, la tenue d'une commission spéciale occultant sciemment les responsabilités des divers interlocuteurs, les nombreuses répliques – au sens sismique du terme – de la Carolo un peu partout dans les SLSP de Wallonie, un *scanning* de l'ensemble du secteur mettant en évidence des dysfonctionnements dans 61 sociétés de logements sociaux sur 74 (soit 82,43 %), un plan de redéploiement resté en rade jusqu'à présent, la décapitation du CA de la SWL conduisant à offrir sur un plateau d'argent la majorité absolue au PS, le maintien de M. Rosenoer en place, contre vents et marées – malgré les nombreuses demandes de M. le Député Crucke –, trois réformes du Code wallon du logement.

Aujourd'hui, le Commissaire spécial que vous avez envoyé sur place intente, avec votre soutien, ai-je pu lire dans la presse, une procédure civile à l'encontre des administrateurs de l'époque, tous PS, du Commissaire du Gouvernement, PS, et de la SWL pour n'avoir par rempli ses devoirs de tutelle.

De nouveaux éléments sont apparus – erreurs de gestion et autres –, voici quelques exemples :

- le CA avait décidé d'indexer les loyers, décision jamais suivie des faits : manque à gagner de 8 millions par an en 5 ans ;
- 250.000 euros par an d'intérêts débiteurs ;
- achat d'un bâtiment par la Carolo à côté du Sporting, pour 140 millions de francs belges – dont la moitié avec subsides et la moitié sur la ligne de crédit de la SWL – mais calcul du loyer sur une base de 70 millions pour éviter un loyer trop élevé.

La SWL est sortie blanchie de la Commission spéciale, avec votre bénédiction et aujourd'hui elle aurait quand même quelque chose à se reprocher avec votre bénédiction également.

Combien de fois vous ai-je demandé comment il était admissible qu'un organisme d'intérêt public, responsable d'un secteur dont il est prouvé – par un simple *scanning* – que moins de deux acteurs sur dix travaillent en respectant la loi n'ait, à aucun moment, été inquiété ?

Quand on voit ce que votre Commissaire spécial, en fin de mandat à la Carolorégienne – et je ne lui reproche pas d'avoir bien exercé son mandat –, en arrive à déposer les plaintes que nous pensions devoir être déposées il y a longtemps. Aurais-je eu raison seul trop tôt ? Pourquoi, Monsieur le Ministre, en est-on seulement là aujourd'hui ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je confirme qu'il

s'agit d'une action au civil, qui porte sur plusieurs millions d'euros.

Il n'y a pas de changement d'attitude. Simplement, la Carolo a eu accès à son dossier judiciaire. Une chose est d'affirmer des éléments, encore faut-il, si l'on veut intenter une action en justice, pouvoir l'étayer et en faire la démonstration. Or, c'est dans le dossier judiciaire que M. Evrard a trouvé un certain nombre d'éléments tangibles permettant, à lui, à moi et aux avocats qu'il a retenus à cet effet, d'engager une action au titre du Code du logement – parce qu'il y a une responsabilité des administrateurs – et principalement au titre du Code des sociétés qui, clairement, indique une responsabilité civile dans le chef des administrateurs.

La liste que vous avez évoquée n'est pas complète. Ce sont des administrateurs qui faisaient partie du comité de gestion, ce ne sont pas tous les administrateurs. Parce qu'il nous a semblé, en concertation avec nos avocats consultés, qu'il y avait une différence de responsabilité entre un simple administrateur et un membre du comité de gestion.

Il y a effectivement une action intentée envers M. Enrotin, qui n'a pas répercuté un certain nombre d'informations, conformément à son rôle de Commissaire.

Nous ne sommes plus dans une joute politique. C'est une démarche judiciaire pour laquelle il faut avoir des conclusions et des preuves à l'appui. Vous admettez avec moi que ce n'est pas la même chose.

Il semblerait donc que le commissaire n'ait pas transmis tous les éléments, ce qui veut dire que les commissaires désignés en 1999, dont certains n'ont jamais mis les pieds à la société, vous imaginez la responsabilité qu'ils encourent, le cas échéant.

De plus, M. Evrard et ses avocats pensent que dans l'exercice de la tutelle de la Société wallonne du Logement, il n'y a pas eu les réactions qualifiées.

Élément supplémentaire : le réviseur. On se rend bien compte que toutes les garanties sont en train de sauter.

Cinquèmement, c'est Ethias. Vous ne l'avez pas mentionné. Ethias est au tribunal, parce qu'il a assuré les administrateurs querelés. On se rend bien compte aujourd'hui que nous sommes devant un procès qui fera date, croyez-moi. Parce que nous sommes tous, quelque part, administrateurs. Et tous, nous avons pensé, moi le premier, quand je suis arrivé au TEC Brabant-wallon, c'est la première chose que j'ai demandée, une assurance d'administrateur, cela suffisait. Or, je serais extrêmement curieux – là c'est le juriste qui parle – de connaître l'aboutissement de cette action, parce que si elle devait s'avérer concluante, vous imaginez facilement que les polices d'assurance seraient revues à la hausse et qu'un certain nombre d'assureurs ne vou-

draient plus assurer un certain nombre de risques en la matière. Pour Ethias, cela porte sur des montants considérables, la totalité du préjudice subi par la Carolo.

Une fois M. Evrard alerté, j'ai envoyé un courrier identique à tous les autres commissaires, en leur demandant, y compris à ceux qui avaient terminé, s'il n'y avait pas eu, dans leur chef, une détection de responsabilité. La différence, c'est que M. Evrard a eu accès à son dossier judiciaire. Donc, là, la Justice, pas le politique. C'est en cela que je ne vous ai jamais suivi, Monsieur Fontaine, je ne veux pas que le politique s'érige en magistrat instructeur ou se substitue à la Justice. À chacun son métier ! La Justice est saisie, qu'elle exerce les poursuites et qu'elle mène l'instruction. À nous d'en tirer les conséquences politiques. Je ne me considérerais jamais comme magistrat.

Pour avoir participé à des commissions de poursuite, à l'égard de plusieurs de mes collègues, j'ai toujours eu un sentiment de malaise profond, de voir des parlementaires se prononcer sur des dossiers de leurs collègues parce, opposition et majorité, vous ne pouvez pas le nier, cela compte aussi, et de devoir s'aventurer sur un terrain pour lequel ils n'ont pas l'expertise ni les moyens de réunir les preuves. Pour moi, la Justice est la Justice, qu'elle fasse son œuvre. Si M. Evrard, avec les avocats, pense avoir de bonnes chances, en tout cas pour certaines des personnes qu'il querelle, je le soutiens, car c'est un moyen de récupérer une partie de la somme. Quand je vois que les tableaux se vendent bien, ces derniers temps, pourquoi pas récupérer une partie de la somme que nous avons perdue.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Bien entendu, je sais faire la différence entre la Justice, le politique et l'administratif. Ce que nous demandions, et c'est ce que nous avons toujours demandé, c'était que l'on prenne les mesures pour le fonctionnement correct de la Société wallonne du logement et les sociétés de logement social. En ce sens, des éléments avaient été indiqués pendant toute cette période et qui n'ont pas été entendus ou, à notre sens, pas suffisamment. J'espère que nous verrons plus clair dans cette affaire judiciaire.

Simplement, si je n'ai pas cité Ethias, Monsieur le Ministre, c'est parce que Ethias n'a pas commis de faute en la matière. Ethias est simplement en garantie des responsabilités des administrateurs qui étaient couverts par son contrat d'assurance. Donc, Ethias n'est pas dans le même sac. Ethias n'est probablement pas très content d'être appelé en garantie, c'est normal, mais c'est pour cela qu'on s'assure. Le seul problème, c'est que je ne suis pas certain, compte tenu de mon

expérience dans le domaine des assurances, et fort de 35 ans de pratique, que tout ce qui sera pénal sera couvert ; s'il y a des infractions, des irrégularités, cela ne sera pas couvert. On couvre, dans les contrats d'administrateur, pour un fonctionnement normal, pour des erreurs ou des fautes accidentelles, mais pas pour des malversations, ce n'est jamais couvert, dans aucun contrat d'assurance. C'est d'ailleurs interdit par la loi. Il est donc possible qu'Ethias accepte, ou que le tribunal condamne Ethias à prendre une partie des frais en cause, mais probablement pas tout. Et tout ce qui est frauduleux risque de ne pas être couvert. Quant à dire que les compagnies d'assurance risquent de ne plus vouloir de couverture, vous savez, dans ce domaine-là, elles sont déjà particulièrement frileuses et celles qui acceptent de couvrir ce type de risque, en Belgique, ne se comptent même pas sur les doigts d'une main. C'est vraiment un type de contrat très difficile à obtenir. Il est clair que ceux qui ont eu des problèmes vont avoir d'énormes difficultés et devront sans doute se couvrir à l'étranger et, comme vous l'avez dit, avec des primes qui risquent d'être colossales, s'ils trouvent la compagnie qui acceptera de les assurer.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je me suis quand même permis de dire aux administrateurs que ce qui m'avait choqué, c'est que les administrateurs se réunissent par groupe politique, ce qui est absurde, parce qu'ils sont tous administrateurs de leur société !

**M. Fontaine (MR).** – C'est comme ça à l'AWIPH aussi.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'y a pas une majorité, une opposition à la SWL, ils sont tous administrateurs. On peut être choisi par un parti, mais, une fois dans la place, on doit avoir un réflexe d'administrateur.

**M. Fontaine (MR).** – Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas nous qui avons inventé cette pratique mais, malheureusement, elles sont répandues ailleurs, c'est ainsi. C'était pire à l'AWIPH, les administrateurs se réunissaient avec les fonctionnaires de la même couleur. Cela pose un véritable problème dans le type de gestion et la responsabilité collégiale d'un Conseil d'administration. C'est aussi vrai dans un certain nombre d'intercommunales. Mais aujourd'hui, les administrateurs fonctionnent encore en termes de majorité et d'opposition. Des gens sont administrateurs mais ne sont pas informés de tout, parce qu'il y a des *caucus* séparés qui se tiennent. Mais le jour où la responsabilité est mise en cause, c'est la leur aussi.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme TILLIEUX À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LES BUS LOCAUX»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial sur «les bus locaux».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, le Gouvernement annonçait sa volonté de développer l'offre locale en matière de transports en commun. Fruit d'un partenariat entre la SRWT, la Région et les pouvoirs locaux, de nouvelles lignes de bus ont ainsi vu le jour dans différentes communes.

Pour rappel, le TEC fournit le véhicule, immatriculé et assuré par lui, à disposition de la commune, qui prend en charge les coûts du personnel, de conduite, et les petits entretiens. Le TEC conserve, quant à lui, les recettes et prend en charge les gros entretiens. Dans les communes de moins de 10.000 habitants, une partie du salaire des chauffeurs est financée par la Région sous la forme d'un subside de 20.000 euros.

Assurer une desserte fine des entités rurales en complétant le maillage du réseau de base des TEC est une nécessité évidente. L'initiative doit toutefois être assortie de diverses garanties.

Tout d'abord quant à la situation des employés des TEC, la présence des chauffeurs communaux à bord de ces bus locaux ne vient-elle pas jeter le trouble dans le statut des chauffeurs des TEC? Les chauffeurs issus des communes suivent-ils des formations comparables à celles suivies par ceux du TEC? Quels sont les critères pour pouvoir conduire les bus de la société de transports en commun? N'y a-t-il finalement pas un double statut? En cas d'absence du chauffeur communal, quelles sont les conséquences pour la ligne locale? Envisage-t-on de détacher un chauffeur des TEC?

D'autre part, la question de la responsabilité civile par rapport aux passagers peut être posée. Comment est-elle envisagée dans la convention?

Je crains également, comme cela s'est déjà produit, que la généralisation de ces bus locaux crée des problèmes de chevauchement de lignes ou plus grave, des suppressions de lignes existantes.

Enfin, il a été convenu que les bus demandant des réparations importantes ou de gros entretiens seraient remis en ordre par les TEC. Cela va-t-il représenter un

surcroît de travail pour les ouvriers dans les ateliers? Si oui, des mesures seront-elles prises pour y faire face?

Monsieur le Ministre, pouvez-vous donc m'apporter des précisions sur les modalités de mise en œuvre de ce service de bus locaux? Quelles garanties pouvez-vous apporter au personnel des TEC craignant pour son emploi?

Via l'augmentation de ces bus locaux, la Région n'encourage-t-elle pas la mise en place d'un réseau parallèle de transports en commun et le «détricotage» du réseau TEC rural? Comment éviter les éventuelles conséquences dommageables pour le fonctionnement actuel des TEC?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Nous sommes parfaitement dans le cadre d'un contrat de gestion, confié au SRWT-TEC et à son «Manager de mobilité», qui doivent impliquer des partenaires privés, on parlait des taxis tout à l'heure, on peut parler du monde associatif, des voitures partagées, mais également des communes. Je rappelle qu'en Flandre, les communes financent de Lijn alors que chez nous, bien qu'elles détiennent 49 % des actions, les TEC ne financent finalement rien, sinon l'entretien des abribus.

Lorsque nous nous sommes lancés, Philippe Courard et moi-même, je rappelle que c'est une décision du Gouvernement wallon du 15 mars 2007, notre principe était très simple, c'était d'ouvrir de nouvelles lignes, là où le bus ne passait pas, là où il y avait insuffisamment de bus, ou pour répondre plus souplesment à des besoins locaux qui n'étaient pas rencontrés par le groupe TEC.

D'emblée – vous l'avez compris – pas question de la moindre concurrence avec des lignes TEC existantes. C'est bien du complément, du supplétif. Je dirais même que c'est intéressant pour le groupe TEC, puisque certains projets de bus locaux viennent s'arc-bouter sur des lignes TEC. On va donc ratisser dans des villages ou des hameaux pour venir déposer les usagers à un arrêt de bus principal permettant ainsi d'utiliser un «rapido» ou des bus traditionnels.

Il s'agit d'un complément important pour le groupe TEC.

Je rappelle que nous avons lancé un appel à toutes les communes, conformément à la décision du Gouvernement du 15 mars. Septante communes se sont montrées intéressées, ce qui n'est quand même pas négligeable sur les 262. L'examen de ces propositions et intérêts de ces communes est confié Au Conseil d'administration des groupes TEC, dans lequel bien sûr se trouvent

les administrateurs, le directeur local, mais aussi – je tiens à le dire pour qu’il n’y ait pas d’équivoque – des représentants des délégués syndicaux. Donc, c’est bien un examen de l’ensemble des parties qui se penche sur l’ensemble des itinéraires.

Il est vrai que les communes ont été un peu surprises. Certaines ont envoyé une lettre de candidature sans l’assortir d’un itinéraire. «*Je veux un bus, mais sans dire quoi.*», cela existe. Il y en a certains qui ont mal compris et qui se limitaient à quelques jours semaine et donc, le régime n’était pas un bus local. D’autres, au contraire, ont vu trop grand et, je pense, n’ont pas bien compris l’usage d’un bus. Quand on voit tous les itinéraires que ce bus allait faire, c’était un petit peu excessif.

D’où l’intérêt aussi de nos services des lignes des TEC qui ont pu calibrer à nouveau les itinéraires.

La remarque la plus importante concerne les lignes trop longues, car il faut des lignes relativement courtes, sinon la rotation du bus ne se fait que très rarement, et cela n’a plus d’intérêt.

Je dirais que, par rapport à l’objectif que nous nous étions assigné, qui était 25 bus en 2007 et 25 bus en 2008, nous avons vu juste par rapport à la bonne adéquation de la demande des communes à cet égard.

Effectivement – vous l’avez mentionné – pour les petites communes, on ne peut pas leur demander d’engager un chauffeur ou d’en dégager un de leur effectif. Donc, M. Courard – me semble-t-il, de manière très pertinente – débloque, pendant trois ans, 20.000 euros garantis aux communes en cette matière.

Vous posez des questions, tout à fait précises, qui trouvent leur réponse dans les conventions et je vais m’y attarder, si vous le voulez bien. Le personnel est communal. Donc, son statut n’est en rien affecté par le fait qu’il est amené à conduire un bus. C’est un agent communal comme un autre. S’il tombe malade ou s’il est en incapacité de travail, il appartient à la commune de prévoir un chauffeur supplémentaire. J’ai même envie de vous faire part de mon expérience sur ma commune qui n’est pas très grande, un chauffeur c’est trop peu. Vous devez compter, pour pouvoir utiliser le bus, un chauffeur et demi, ce qui vous permet alors d’avoir une plage beaucoup plus intéressante.

Donc, même dans le cadre des 20.000 euros de M. Courard, il vous reste quand même une facture locale. Ceci dit, attention, je le dis pour les communes, il y a une possibilité d’intégrer, à titre complémentaire, dans l’itinéraire du bus, les déplacements scolaires qui étaient ou qui n’étaient pas pris en charge, notamment par les transporteurs, parfois très coûteux. On a vu un grand nombre de communes renoncer à aller à la piscine, parce que c’était trop cher. Je pense qu’il est

important avec cette formule d’amener les communes à pouvoir permettre, en tout cas à telle ou telle classe, à leurs enfants d’apprendre à nager, ce qui est vraiment fondamental.

Pour ce qui concerne l’aptitude à conduire, vous avez posé la question de la formation. Le TEC vérifie le potentiel, au-delà du permis – cela va sans dire parce que le permis ne suffit pas –, l’aptitude des chauffeurs et, le cas échéant, le TEC leur offre une formation complémentaire gratuite pour parfaire l’aptitude de ce chauffeur, même s’il a le permis, peut-être qu’il n’a plus conduit un bus depuis longtemps. De plus, les bus nouveaux ont des particularités techniques qu’il faut bien maîtriser.

Je rappelle – pour mémoire – que ce sont des bus standards, ce qu’on appelle en termes techniques, des bus sur étagère. Donc, cela ne nécessite pas des marchés qui nous entraînent pendant un an. On peut, moyennant marché public – bien évidemment – acheter ces bus. Ils existent en série et il suffit de leur mettre la couleur TEC. En général, il y a 25 à 35 places dans ces bus.

En matière d’assurance – je vous remercie de votre question, elle est importante, on l’a encore vu avec M. Fontaine –, le TEC couvre à ses frais la responsabilité civile du véhicule vis-à-vis des tiers. Donc, le TEC a la seule responsabilité de transporteur. C’est bien prévu dans le contrat qui le lie avec les communes.

Le TEC a enfin reçu le budget nécessaire pour l’acquisition du matériel – il y a une ligne de crédits spécifique à cet effet – et pourra sans difficulté assurer l’entretien des quelques bus locaux. Pourquoi ? Parce que ces dernières années, nous avons assisté à un renouvellement massif de la flotte des bus. Ce qui veut donc dire que là où il y avait des bus qui étaient plus anciens, qui demandaient des interventions, on a des bus beaucoup plus récents et qui nécessitent, du fait de leur caractère récent, moins d’interventions, ce qui libère des heures dans nos garages. Je rappelle quand même que nous venons d’acquérir plus de 270 bus. C’est un effort sans précédent en Région wallonne.

Dernier élément, le personnel des TEC, le monde syndical, l’Emploi est-il menacé ? Pas du tout, puisqu’au contraire, nous pensons amener des usagers nouveaux sur des lignes TEC qui devraient conforter ces emplois. Je vous rappelle quand même que nous sommes passés, ces deux dernières années, de 178 millions de passagers à 212 millions. Si je prends les chiffres 2007 en faisant une petite estimation, règle de trois, nous avons constaté – il faudra être prudent, mais nous ne devrions pas en être loin – 220 millions de passagers. J’en veux pour preuve le simple succès des abonnements – c’est un bon indicateur – lors de cette rentrée, sans la moindre cohue, grâce aux mesures que nous avons prises d’éta-

ler les ventes d'abonnement sur l'été. L'augmentation a été de 5,7 %. Ce n'est pas difficile, les recettes des TEC ont progressé de 12 %. Cela, ce n'est plus le rebut de 2005, c'est vraiment de l'argent sonnante et trébuchant. Aujourd'hui, le groupe TEC continue d'engager.

Loin d'engendrer une réduction des effectifs, c'est tout le contraire qui se produit. Il y a d'ailleurs systématiquement des annonces dans tous les TEC pour recruter des mécaniciens, des chauffeurs, du personnel administratif. Donc, nous sommes plutôt en extension de cadre que l'inverse.

Une partie des questions que vous avez posées, recoupe les préoccupations de certains syndicats, pas de tous. Je note d'ailleurs que l'un des trois syndicats est enthousiasmé par l'opération, un autre nous a posé des questions et le troisième était un petit plus réticent. Mais je pense qu'avec toutes les réponses que nous leur avons apportées et celles que vous venez de répercuter ici, nous devrions avoir vraiment une belle opération pour les TEC en augmentant l'offre à travers toutes nos communes, et singulièrement les communes rurales, vous l'avez bien compris.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** – Je vous remercie évidemment, Monsieur le Ministre, pour toutes les précisions que vous avez apportées.

Je souhaite simplement, dire qu'effectivement, cela me semble être une opération très intéressante, si effectivement elle vient bien en complément de l'offre des TEC, quitte à la renforcer. Comme vous le dites, amener de nouveaux usagers sur les lignes traditionnelles, ce serait évidemment encore une meilleure opération. Il faut évidemment construire cette nouvelle offre dans l'intérêt des entreprises de transport en commune et dans l'intérêt des communes qui, elles, ont bien envie de répondre aux besoins de transport sur la localité, et dans l'intérêt également des travailleurs. Je pense que vous avez répondu, en tout cas jusqu'à présent, aux différentes craintes que j'avais exprimées.

**M. le Président.** – Je voudrais encore, ceci pour le bulletin des travaux, signaler que j'ai reçu, de la plume de M. le Greffier du Parlement wallon, communication du fait que toute une série de rapports d'activités et de compte annuels avaient été transmis aux membres de

notre commission. Il s'agit de ceux de la Société wallonne du Logement, de la Société wallonne du Crédit social, du Fonds des Familles nombreuses de Wallonie, le rapport d'activités 2005-2006 du Conseil supérieur du logement, ainsi que les différents contrats de gestion qui ont été précédemment évoqués au sein de notre commission.

Nous reprendrons nos travaux dans l'état où ils se trouvent concernant l'examen et le vote de l'ajustement budgétaire; par ailleurs, nous poursuivrons par l'examen des projets et propositions de décret, de manière à ce que nous puissions terminer avec les questions et les interpellations.

Notre Commission ayant un agenda très dense et le nombre d'interpellations et de questions étant généralement considérable, je me permets d'informer à nouveau les parlementaires du fait qu'adresser une question orale au sein de notre commission peut impliquer de la poser en soirée. Dès lors, j'invite les collègues qui ne pourraient pas – pour une raison bien légitime – être disponibles, à ne pas hésiter à recourir à la procédure de la question écrite, s'ils pensent avoir une indisponibilité d'agenda le lundi soir.

Comme convenu, lorsque nous avons un décret plus important, qui nécessite plus de temps, nous scindons nos travaux entre le lundi après-midi et le jeudi après-midi, mais vous n'êtes pas soulagé avec cette scission de l'ordre du jour, car le nombre de questions et d'interpellations peut nous amener à siéger en soirée le jeudi. En un mot: question ou interpellation en commission, veut dire probabilité, risque, ou potentialité de se voir inscrit à l'agenda dans le courant de la soirée du lundi ou de la soirée du jeudi. Il faut en tenir compte.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je pense effectivement que, lors des prochaines séances de commissions – mais cela dépendra du rythme auquel nous avancerons –, d'autres décrets seront soumis à l'examen de la commission, puisqu'il y en a actuellement en troisième lecture au Gouvernement wallon. Je profite de l'occasion pour souligner que l'Administration me fournit certaines réponses *in extremis*.

**M. le Président.** – La séance est levée.

– La séance est levée à 22 heures 16 minutes.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	Agence immobilière sociale
APE	Aide à la Promotion de l'Emploi
CA	Conseil d'Administration
CCAT	Conseil consultatif communal pour l'Aménagement du Territoire
CCATM	Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CRAT	Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire
CWaPE	Commission wallonne pour l'Énergie
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
ETP	Équivalent temps plein
GRD	Gestion du Réseau de distribution
GSM	Système global pour Communications mobiles
Ideta	Intercommunale de développement économique du Tournaisis *
INS	Institut national de Statistique
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
Paco	Port autonome du Centre de l'Ouest
PEI	Programme exceptionnel d'Investissement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTP	Contrat de Programme de Transition professionnelle
RAM	Risque d'Accident majeur
RCU	Règlement communal d'Urbanisme
Resa	Décret de Relance économique et de Simplification administrative *
SDER	Schéma de Développement de l'Espace régional
SLSP	Société de Logement de Service public
SPF	Service public fédéral
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun
UPTR	Union professionnelle des Transporteurs routiers